



Novembre 2011

RAPPORT 2010
de la commission communale pour
l'accessibilité aux personnes handicapées

MISSION HANDICAP

HÔTEL DE VILLE

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE – BP 56 – 93602 AULNAY-SOUS-BOIS CEDEX – TEL. : 01 48 79 63 63 – FAX : 01 48 79 63 09 – Web : www.aulnay-sous-bois.com

SOMMAIRE

1	DONNEES GENERALES	5
1.1	INFORMATIONS ADMINISTRATIVES DE LA COMMUNE.....	5
1.2	MISSION HANDICAP : UN SERVICE MUNICIPAL AU SERVICE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.....	5
1.3	INFORMATIONS ADMINISTRATIVES DE LA CCAPH	6
2	VOIRIE ET ESPACES PUBLICS	7
2.1	ÉTAT D'AVANCEMENT	7
2.2	ÉLEMENTS DE SUIVI	8
3	SERVICES DE TRANSPORTS COLLECTIFS ET INTER MODALITES	9
3.1	ÉTAT D'AVANCEMENT	9
4	CADRE BATI – ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC	11
4.1	ÉTAT D'AVANCEMENT	11
4.1.1	Rappel éléments rapport CCAPH 2009 :.....	11
4.1.2	Coût des travaux réalisés depuis 2008:.....	11
4.1.3	Détail des travaux réalisés en 2010.....	11
4.1.4	Les actions 2012 :	12
5	RECENSEMENT DE L’OFFRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES.....	13
6	THEMATIQUES ET ACTIONS PORTEES PAR LA CCAPH.....	14
6.1	ACCUEIL DU PUBLIC ET MOYENS DE COMMUNICATION	14
6.2	L’ACCESSIBILITE DES COMMERCES :.....	14
6.3	LE DISPOSITIF DES AUXILIAIRES D’INTEGRATION :.....	16
6.4	2 ^E HANDICAFE [©] INTERCOMMUNAL 2010 :	17
6.5	LA CULTURE :.....	18
6.6	LE SPORT : INTEGRATHLON 2010.....	18
6.7	FORUM AUTISME :.....	19
	ANNEXE :.....	20

1 DONNEES GENERALES

1.1 Informations administratives de la commune

La ville d'Aulnay-sous-Bois compte 83000 habitants. Elle s'étend sur une superficie de 1620 hectares dont 180 kilomètres de voirie. Elle est organisée en 5 territoires.

Depuis de nombreuses années la commune est engagée aux côtés des personnes en situation de handicap afin d'améliorer leur déplacement et la prise en compte de leurs besoins :

- Aménagement de l'espace urbain
- Soutien d'un tissu associatif notamment en charge des personnes handicapées
- Création en 1990 d'une mission handicap municipale. *(Cf. annexe -Document 2010/1-plaquette du service Mission handicap)*

1.2 Mission handicap : un service municipal au service des personnes en situation de handicap

Son personnel :

- Un responsable de service
- Un adjoint, responsable du dispositif des auxiliaires d'intégration
- Une secrétaire-Agent d'accueil
- Une psychologue clinicienne
- 21 auxiliaires d'intégration dont 16 agents titulaires et 5 agents en contrat horaire

Les missions du service :

- Accueillir, écouter, informer, orienter chaque personne en situation de handicap qui en fait la demande, sur place ou à domicile.
- Accompagnement psychologique par le psychologue clinicien :
 - Entretiens individualisés
 - Soutien à la parentalité
 - Animation de deux groupes de parole mensuels :
 - Groupe de parole de parents d'enfants en situation de handicap
 - Groupe de personnes déficientes visuelles en partenariat avec l'association Rétina France
- Dispositif d'auxiliaires d'intégration : accompagnement d'enfants de 1 à 12 ans (72 prises en charge en 2010) par une équipe de 21 auxiliaires d'intégration formée par le service et intervenants en milieu ordinaire : *(Cf. paragraphe 6.3 - présentation du dispositif des auxiliaires d'intégration)*.
 - Petite enfance
 - Centres de loisirs maternels et élémentaires
 - Ecoles maternelles et élémentaires
- Actions de sensibilisation et de formation des professionnels sur la question du handicap (à la demande). Soutien dans la conception et la réalisation d'actions dans ce domaine.
- **Pilotage de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (C.C.A.P.H)**
- Organisation de colloques, forums sur la question du handicap : le Trisomie 21, l'autisme, l'annonce périnatale du handicap, les maladies de la vue,...

- Animation d'un réseau départemental des missions handicap de Seine-Saint-Denis « Réseau Villes Handicap 93 » : participation aux schémas départementaux, régionaux, Commission Départementale Consultative des personnes handicapées (CDCPH), A.R.S,...
- Contribution à la mise en place et au fonctionnement de l'observatoire de santé, du bien vieillir et du handicap.

Quelques chiffres relatifs à l'accueil du public :

D'une manière générale, la mission handicap de la ville accueille, oriente le public en situation de handicap, renseigne, donne des dossiers MDPH. Il oriente les personnes vers les assistantes sociales de secteur en faisant un lien téléphonique, voire des suivis communs avec d'autres services municipaux.

Nombre de personnes accueillies et suivies par le service: (enfants et adultes)

2008 : 249

2009 : 250

2010 : 204

Soit en moyenne 234 personnes suivies par an. Chaque personne peut être accueillie une ou plusieurs fois dans l'année selon ses besoins.

Quelques chiffres :	2009	2010
Premier accueil	175	130
Suivi	209	163
Synthèses partenaires	83	146
Suivi de dossiers communs		
Total public suivi	467	439
Adultes	302	213
Enfants (0/20 ans)	165	226
Type de handicap		
Moteur	69	42
Sensoriel	26	21
Psychique	259	260
Maladies invalidantes	106	95
Polyhandicap	7	21

1.3 Informations administratives de la CCAPH

Contexte légal :

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 dite « pour l'égalité des droits et des chances, la citoyenneté et la participation sociale des personnes handicapées ». Cette loi fixe de nouvelles orientations et de nouvelles règles et précise que « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ».

L'article 45 précise que la chaîne du déplacement doit permettre aux personnes handicapées l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des aménagements et des espaces publics, des transports et leur inter modalités.

L'article 46 prévoit pour les communes de plus de 5000 habitants la création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

La C.C.A.P.H d'Aulnay-sous-Bois :

Sa création:

En application de l'article 46 de la loi du 11 février 2005, relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, codifié à l'article L.2143-3 du Code général des Collectivités territoriales, une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées a été créée par la délibération n°12 du 13 décembre 2007. *(Cf. annexe - Document 2010/2 : délibérations 2007 et 2008 de création de la C.C.A.P.H).*

Son fonctionnement:

Cette instance consultative se réunit au minimum trois fois dans l'année en réunion plénière. Elle est composée d'élus, de représentants de la commune, d'associations représentant les personnes handicapées, de représentants des conseils de quartier. *(Cf. annexe – Document 2010/3 : règlement intérieur de fonctionnement de la C.C.A.P.H) - (Cf. annexe – Document 2010/4 : schéma organisationnel de la CCAPH)*

La CCAPH est organisée en 5 sous-commissions correspondant à 5 domaines d'expertise avec chacune un pilote :

- La cadre bâti : sous-commission 1
- L'espace public / Transports : sous-commission 2
- L'accueil du public et les moyens de communication : sous-commission 3
- Le recensement de l'offre de logements accessibles : sous-commission 4
- L'accès aux commerces : sous-commission 5

Chaque pilote des cinq sous-commissions, après avoir conduit une période diagnostic impulse et conduit - chacun dans son domaine de compétence - des actions visant à améliorer l'accessibilité de l'espace public (voirie, transports, bâtiments) et du service public (accueil, moyens de communication, accès aux différents services de la ville),...

Un travail doit être mené en direction des bailleurs afin d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles comme le prévoit l'article 46 de la loi.

Chaque sous-commission organise ses propres réunions thématiques en s'appuyant sur un réseau de spécialistes et d'experts.

Les représentants d'associations et d'usagers (conseils de quartiers) sont impliqués dans ces réunions.

La Mission handicap assure :

- L'organisation, le secrétariat, la logistique et la coordination de la C.C.A.P.H
- Réalise le rapport annuel faisant état des travaux et actions réalisées sur l'année et transmis aux autorités compétentes
- Communique sur le rapport avec les partenaires, les services de la ville, les conseils de quartier.

2 VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

2.1 État d'avancement

Depuis 2004, la ville d'ASB a entamé une démarche de mise en accessibilité de son espace public dans le cadre d'un diagnostic en marchant réalisé avec le prestataire STC/CECIA et les associations de personnes handicapées (PH).

Un schéma directeur a été établi avec le principe d'une annualisation de travaux et un outil de suivi qui permet d'évaluer et quantifier l'avancée des travaux par un pourcentage de mise en accessibilité sur les cheminements PMR.

Dans la démarche de réflexion avec les partenaires de la CCAPH, suite au diagnostic voirie, il a été décidé de définir un itinéraire PMR reliant 97 pôles d'attraction (Cf. rapport 2009).

L'itinéraire représente 42 kilomètres sur les 180 kilomètres de voirie municipale. A terme, la démarche de mise en accessibilité s'étendra sur l'ensemble du territoire Aulnaysien.

PAVE : historique et perspectives

Afin de répondre à la commande ministérielle d'établir un plan de déplacement (PAVE), la direction de l'espace public a été mandaté pour coordonner et piloter ce travail. (Cf. *annexe : 2010/5 : - Délibération d'élaboration du PAVE*)

En 2011, la municipalité a voté une délibération permettant l'élaboration d'un PAVE. Ce PAVE va reprendre l'ensemble du travail de diagnostic établi depuis 7 ans et sera complété par trois axes :

- l'accessibilité aux transports
- la signalisation et les chantiers urbains et les déviations piétonnes (PMR)
- l'encombrement commercial du domaine public et le mobilier urbain (implantation, densité, contrastes,...).

Projet de création d'ateliers de travail avec les concessionnaires et intervenants du domaine public auxquelles seront associées les associations de PH et représentants des usagers (Conseils de quartiers).

Objectif final : compiler au sein du PAVE les engagements municipaux en terme d'accessibilité et de déplacements.

2.2 Éléments de suivi

2.1.1 Taux d'accessibilité sur l'itinéraire PMR :

Année d'étude	Taux d'accessibilité
2008	77 %
2009	87,03 %
2010	89,37 %

2.1.2 Coût des travaux réalisés :

Années de référence	Investissement
2008	558 955 €
2009	216 000 €
2010	120 000 €

2.1.3 Travaux réalisés sur l'itinéraire :

Feux sonores :

A ce jour, 34 carrefours sont aménagés de feux sonores permettant de sécuriser la traversée des personnes déficientes visuelles.

Le Maire remet gratuitement un bip déclencheur des feux sonores. Ces feux de signalisation sont équipées d'un message qui renseigne les piétons (ce message précise le nom de la rue traversée et permet aux personnes de se situer dans l'environnement).

Aménagement des traversées :

Lors des aménagements des traversées piétons, l'ensemble de l'environnement est réadapté de façon à faciliter les déplacements :

- Abaissements de bordures

- Reprise du revêtement de trottoir (contraste des matériaux)
- Bandes podotactiles
- Installation de potelets tête blanche

Déplacement du mobilier urbain gênant :

Déplacement de candélabres, poteaux EDF, poubelles, panneaux publicitaires, etc....

(Cf. annexe : 2010/6 : - Plan de cheminement avec l'implantation des feux sonores et des bandes podotactiles)

Places de stationnement réservées :

Il existe 278 places de stationnement réservées. La ville va au delà de la recommandation d'une place réservée pour 50 places de stationnement. Une à deux places sont réalisées pour 20 places de stationnement. *(Cf. annexe : 2010/ 7 : - Implantation des places de stationnement PMR).*

Le conseil municipal du 18 septembre 2008 a décidé la gratuité des stationnements pour personnes à mobilité réduite.

(Cf. annexe : 2010/8 : - Délibération n°25 - Conseil municipal du 18/09/2008 - Gratuité du stationnement pour les personnes à mobilité réduite)

3 SERVICES DE TRANSPORTS COLLECTIFS ET INTER MODALITES

3.1 État d'avancement

Mise en accessibilité de la gare RER

Bilan année 2010 :

Les travaux pour la mise en accessibilité de la gare RER d'Aulnay-sous-Bois, réalisés sous maîtrise d'ouvrage SNCF, ont débuté le 21 septembre 2009 et se sont poursuivis durant toute l'année 2010, notamment par la préparation des travaux pour l'implantation de 4 ascenseurs, de la mise en accessibilité des guichets de vente pour les personnes à mobilité réduite et par la requalification des accès au souterrain SNCF (pose de carrelage, escaliers équipés de doubles rampes, pose de bandes podotactiles...).

Projets année 2011 :

4 avril 2011 : ouverture du guichet de vente de billets coté nord, accessible aux personnes à mobilité réduite

Juin 2011 : travaux pour la mise en service des 4 ascenseurs : un ascenseur dans la gare routière située au nord, permettant de rejoindre les guichets situés en souterrain, puis 3 ascenseurs sur chacun des 3 quais de la gare (y compris celui où se situe le départ et l'arrivée des Tram-Train, facilitant la correspondance pour les usagers venant du coté nord de la gare).

Mars 2011 à février 2012 : travaux de rehaussement des quais du RER (accessibilité de niveau 4, des quais jusqu'aux trains), remplacement des escaliers mécaniques d'accès aux quais et pose de nouveaux abris filants sur les quais.

Travaux dans le cadre du Contrat de pôle gare

Les travaux du pôle gare ont débuté par la mise en double sens du boulevard Gallieni au cours de l'été 2011. La place PMR, créée sur l'îlot central d'entrée dans la gare routière, est vouée à être déplacée (pour un positionnement davantage sécurisé) lors de la prochaine phase des travaux pôle gare qui se dérouleront en 2012 et qui concerneront la requalification du square, l'aménagement de la gare routière et des espaces piétons le long du bâtiment voyageurs.

Le passage souterrain public (Anatole France) sera rendu accessible aux PMR par la mise en service de 2 ascenseurs situés de part et d'autre. Les travaux sont envisagés pour l'année 2013.

Mise aux normes des points d'arrêts bus

Bilan année 2010 :

Un diagnostic pour la mise aux normes aux utilisateurs de fauteuil roulant de 123 arrêts de bus a été réalisé en interne (partenariat Direction Ingénierie et Projets et Direction de l'Espace public et de l'eau) et un dossier de demande de subventions déposé au Syndicat des Transports d'Ile-de-France et à la Région en septembre 2010.

Le montant total des travaux est estimé à 1 657 833 € HT et subventionné en quasi totalité par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) et la Région Ile-de-France (coût moyen des aménagements par arrêt : 13 450 € HT)

Projets année 2011 :

Travaux pour la mise aux normes d'environ 30 à 35 arrêts (budget 2011 de 400 000 €), selon un calendrier pluriannuel établi pour les travaux de mise en accessibilité. Les arrêts mis en accessibilité en priorité concernent les lignes 613 et 615 classées Mobilien et exploitées par la société TRA (Veolia transport). L'année 2011 a permis de mettre aux normes l'ensemble des arrêts de la ligne 613 et une vingtaine d'arrêt de la ligne 615, allant du rond-point de Bondy jusqu'au lycée Jean Zay.

Accessibilité des véhicules et information voyageurs

Bilan année 2010 :

Le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (Stif), autorité organisatrice des transports en Ile-de-France, oblige les transporteurs à équiper tous leurs véhicules lors de leur renouvellement ou de leur achat.

L'ensemble des véhicules TRA dispose d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Les véhicules CIF sont tous équipés d'un plancher bas surbaissé mais tous ne disposent pas encore d'une palette d'accès.

Information voyageurs : tous les véhicules TRA sont équipés d'un système d'information voyageurs visuel (lecture des 4 prochains arrêts desservis, de la destination et du temps de parcours restant) et sonore (annonce du prochain arrêt desservi).

Projets année 2011 :

Poursuite du renouvellement des véhicules CIF pour les équiper d'une rampe d'accès pour les PMR :

	Nb de véhicules /ligne	Bilan de l'équipement des véhicules en PMR en avril 2010	Equipement futur des véhicules en PMR au 1er janvier 2011	Equipement futur des véhicules en PMR au 19 nov 2011
Ligne 1	10	5	10	10
Ligne 15	14	6	9	10
Ligne 43	5	2	4	4
Ligne 44	1	1	1	1
Ligne 45	2	2	2	2

L'équipement des véhicules C.I.F. d'un système d'information voyageurs visuel et sonore concernant les lignes 15, 43 et 44 est envisagé en 2012.

De même, la mise en place de bornes d'information voyageurs à certains arrêts de bus TRA et CIF est prévu pour l'année 2012.

4 CADRE BATI – ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

4.1 État d'avancement

4.1.1 Rappel éléments rapport CCAPH 2009 :

2006/2007 - Diagnostic accessibilité des établissements municipaux recevant du public (E.R.P), scolaires et non scolaires réalisé sur l'ensemble des équipements de la 1^{ère} à la 5^{ème} catégorie. Cet audit réalisé par le prestataire «Pyramide Conseil» sur deux années consécutives représente une mise aux normes globales d'un montant de 12 millions d'euros de travaux (tout accessible/tout handicap).

Les établissements ont été répertoriés avec un code couleur par niveau d'accessibilité :

Vert ⇒ Accessible

Jaune ⇒ Accessible moyennant travaux légers

Bleu ⇒ Accessible moyennant des travaux moyens

Rouge ⇒ Accessible moyennant des travaux lourds ou une restructuration

4.1.2 Coût des travaux réalisés depuis 2008:

2008	558 955 €
2009	216 000 €
2010	742 000 €

4.1.3 Détail des travaux réalisés en 2010

Travaux bâtiments hors ascenseurs pour un montant de 530 000 €.

La partie équipement en ascenseurs et monte personne n'a pas été réalisée. L'appel d'offre ayant été infructueux. Engagement des travaux prévus sur 2010 reportés en 2011.

2012 poursuite des travaux afin d'amortir le retard dans ce domaine.

Travaux réalisés en 2010 :

STRUCTURES	TYPES DE TRAVAUX	COUT TTC
GROUPE SCOLAIRES		
- AMBOURGET Maternelle 1 et 2	Divers travaux + portes	29900
- CROIX SAINT MARC Maternelle	Aménagement des sanitaires + portes	14700
- Paul ELUARD Maternelle 1	Divers travaux, portes	31900
- Paul ELUARD Maternelle 2	Divers travaux, portes	4000
- SAVIGNY Maternelle 1	Aménagement des sanitaires + portes	65760
- SAVIGNY Maternelle 2	Aménagement des sanitaires + portes	67200
- Louis ARAGON Maternelle	Aménagement des sanitaires + portes	21300
- GUSTAVE COURBET Maternelle	Aménagement des sanitaires + portes	13300
- LE MERISIER Maternelle	Aménagement des sanitaires + portes	25400

STRUCTURES	TYPES DE TRAVAUX	COUT TTC
- SOLBES Maternelle	Aménagement des sanitaires + portes	37900
ADMINISTRATIF		
- SELF DUMONT	Divers travaux, portes	7300
CULTURE		
- BIBLIOTHEQUE ALPHONSE DAUDET	Aménagement des sanitaires + portes	17200
- HALLECHANTELOUP	Divers travaux, portes	3500
- ECOLE ARTS CLAUDE MONET	Aménagement des sanitaires + portes	15200
- CHALET VELODROME	Aménagement des sanitaires + portes	
GERONTOLOGIE		
- FOYER RESIDENCE LES CEDRES	Aménagement des sanitaires + portes	32200
- FOYER DUMONT	Aménagement des portes	
PETITE ENFANCE		
- PMI GROS SAULE	Divers travaux, sanitaires	2000
- MULTI ACCUEIL JEAN AUPEST	Divers travaux, portes	11700
- MULTI ACCUEIL HENRI THIBAUT	Divers travaux sanitaires	14400
- MULTI ACCUEIL ROSE DES VENTS	Divers travaux éclairage	900
- MINI CLUB CHARLES PERRAULT	Aménagement des sanitaires + portes	19500
TOTAL en €		496 760

4.1.4 Les actions 2012 :

Les marchés accessibilité travaux et ascenseurs ont été déclarés infructueux, de ce fait, les travaux 2011 ont été reportés sur 2012.

En 2012, deux équipements feront l'objet d'une attention particulière :

- Un équipement culturel « espace Jacques Prévert »
- Un équipement sportif « le stade nautique »

Ces deux équipements phare au niveau de la ville nécessitent une étude et des investissements conséquents. Outre le diagnostic du prestataire « Pyramide Conseil », le bureau d'étude interne à la commune a permis d'appréhender les difficultés techniques de réalisation liés à la conception architecturale initiale.

- Equipeement Jacques PREVERT : construit en 1978
Niveaux différents
Diversité de prestations offertes :
Cinéma
Salles d'exposition
Salles de répétition
Salle de spectacle
- Accessibilité à penser pour le public mais aussi pour les comédiens (loge, accès à la scène,...)
- Le stade nautique des Coursailles :
Construit dans les années 1969 (multiplicité des niveaux d'accès, distribution intérieure : les

locaux se superposent pas toujours dans de bonnes conditions (dédale de pièces, vestiaires, toilettes,...)

Prévision des travaux en 2011

STRUCTURES	TYPES DE TRAVAUX	COUT TTC
- Groupe Scolaire BOURG II Maternelle et Primaire	Accessibilité Travaux Ascenseurs	417 000
- Groupe Scolaire PREVOYANTS Primaire		
- Espace Jacques Prévert		
- Stade nautique (tranche conditionnelle)		83 000
- Groupe Scolaire BOURG II Maternelle et Primaire	Mise en conformité Accessibilité Tous corps d'état	500 000
- Groupe Scolaire Croix Saint Marc Maternelle et Primaire		
- Groupe Scolaire Paul Eluard Primaire 1 et 2 Maternelle 1 et 2 bâtiments restauration		
- Groupe Scolaire Vercingétorix Primaire		
- CMES Louis Pasteur		
- Gymnase Pierre Scohy		
- Hôtel de Ville		
- Groupe Scolaire les Prévoyants Primaire (Tranche conditionnelle)		
- Espace Jacques Prévert (Tranche conditionnelle)		
- Groupe Scolaire André Malraux Primaire	Modernisation des sanitaires et accès aux personnes à mobilité réduite	600 000
- Groupe Scolaire Fontaine des Près Primaire 1		
- Groupe Scolaire Merisier Maternelle		
- Groupe Scolaire Pont de l'Union Primaire		
- Groupe Scolaire République Primaire		
- Groupe Scolaire Savigny Maternelle 1 et 2		

5 RECENSEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES

Un plan local de l'habitat doit être mis en oeuvre sur la commune.

La question de l'accessibilité sera abordée avec les bailleurs lors de la mise en route des groupes de travail notamment la question du recensement de l'offre de logements accessible comme le demande la loi du 11 février 2005."

6 THEMATIQUES ET ACTIONS PORTEES PAR LA CCAPH

6.1 Accueil du public et moyens de communication

Historique de la démarche accessibilité:

En mars 2008, suite au diagnostic bâtiment, un réaménagement du hall d'accueil du centre administratif a été effectué avec la réalisation d'une banque d'accueil accessible aux personnes à mobilité réduite et d'une rampe d'accès.

Salle d'accueil du centre administratif :

L'option de sonorisation des appels de tickets (q-matic) pour les administrés mal-voyants a été acquise mais ne donne pas satisfaction. De ce fait le service s'oriente vers d'autres outils de communication en direction des personnes mal ou non voyantes.(borne de guidage, balise sonore).

Les réalisations 2010 :

Les moyens de communication en direction du public handicapé sensoriel : visuel et auditif

Des visites ont été organisées sur des lieux qui ont mis en place du matériel de communication adapté. (Boucle magnétique pour les personnes malentendantes appareillées, bande de guidage podotactile, notamment sur les itinéraires stratégiques : de l'entrée à l'accueil et aux ascenseurs et aux services. L'objectif est en effet de réfléchir au meilleur aménagement et aux outils les plus performants afin de faciliter la communication avec le public présentant une déficience sensorielle.

Les projets 2011 – 2012 :

Mise en place d'une boucle magnétique pour faciliter la communication avec les malentendants appareillés. Les malentendants représentent 10% de la population dont 1% de sourds profonds. Une étude est en cours avec la société ACCEO pour permettre de façon instantanée la communication avec les sourds.

Formation des personnels d'accueil :

Suite à une enquête réalisée en 2009 auprès de l'ensemble des agents chargés d'accueil, rédaction d'un cahier des charges prenant en compte les besoins de formation individuels et collectifs:

- **1^{er} trimestre 2012 :** Formation des agents chargés d'accueil (2 jours) sur l'accueil avec un module sur le handicap, la connaissance de la loi et l'engagement de la commune dans ce domaine. Une demi-journée sera consacrée à la rencontre de personnes en situation de handicap représentées par l'association Rétina France et l'Association des paralysés de France (mises en situation)
- **2012 : Initiation à la langue des signes Française** d'un groupe de 10/12 agents volontaires chargés d'accueil

L'information en ligne

Celle-ci est en cours d'élaboration par le prestataire chargé du développement du site Internet avec l'accès pour les différents types de handicaps comme le prévoit l'article 47 de la loi du 11 février 2005.

6.2 L'accessibilité des commerces :

- Dans un premier temps, le service s'est servi du diagnostic effectué par la voirie afin d'effectuer un travail de recensement des commerces situés sur le cheminement accessible.
- Un listing nominatif des commerces figurant sur ces voies a été réalisé.

- La décision avait été prise de réaliser sur 2010 une étude recensant l'ensemble des travaux à réaliser côté ville pour donner l'accès aux pas de portes des commerces situés sur le parcours proposé. Ce projet a été abandonné au profit d'un travail de sensibilisation des commerçants.
- En 2010, un groupe de travail réunissant les associations de personnes handicapées, les associations de commerçants et les représentants des conseils de quartier a commencé à se réunir afin d'évoquer d'une part l'existant en matière de « commerce et handicap » et d'autre part les moyens simples qui pourraient être mis en œuvre pour améliorer la communication et l'accès aux commerces.
- Il ressort en effet de notre enquête auprès de la Ville de Pantin et de la CCIP 93 que d'une part la période ne se prête pas à des investissements conséquents côté commerces qui vivent une période économique difficile et que l'étude pourtant très approfondie et aussi très coûteuse réalisée par la Ville de Pantin, reste un investissement non suivi d'effet. Ceci n'est évidemment pas le but poursuivi par la Ville d'Aulnay, ce qui explique le recours à des moyens plus restreints mais pas forcément moins efficaces.

Les constats actuels et les pistes de travail :

Il existe plusieurs types de commerce du point de vue de l'accessibilité :

- Totalement accessibles
- Accessibles à peu de frais
- Accessibles avec de gros travaux
- Définitivement inaccessibles (problème d'espace intérieur)
- Un premier recensement des commerces sur le tracé du cheminement accessible secteur SUD/hyper centre qui sont au nombre de 74.
- Certains commerces ont une marche de 2 à 5 centimètres. Pour parler de « commerce accessible » il faut un ressaut de moins de 2 centimètres.
Sur l'hyper centre on aura à faire à 150 commerces. Une grande majorité aura des travaux à réaliser pour se mettre aux normes d'accessibilité.

.../

Après discussion, il a été décidé de prendre en considération l'ensemble des commerces.

La participation des associations nous sera précieuse afin de pouvoir concilier les besoins relatifs à tous les handicaps car si une rampe peut-être indispensable aux personnes en fauteuil, cela peut poser problème pour le déplacement des personnes mal et non voyante.

Selon les personnes en situation de handicap, membres de la CCAPH, certains commerces sont complètement accessibles et très agréables à répondre aux besoins des personnes PMR. Parfois cependant il faut faire face à des problèmes de compréhension du personnel face à la personne déficiente ou à mobilité réduite (problèmes de dialogue, problèmes spatiaux). Une campagne de sensibilisation permettrait de changer le regard sur le handicap.

Concernant la déambulation sur les trottoirs, la réglementation mentionne 1,50 m obligatoire le long ou au milieu du trottoir pour permettre la libre circulation et il va falloir faire respecter cela en faisant appel au civisme des personnes. Il y a un service municipal qui veille à cela (voirie : occupation du domaine public) auquel il faut ne pas hésiter à signaler les abus.

Il est envisagé de réfléchir à une signalétique d'accessibilité comme il y a une signalétique de propreté (logos).

Projets 2011 :

Un groupe de travail dédié à l'impulsion d'actions de sensibilisation en direction des commerçants sur la question de l'accessibilité des commerces aux personnes à mobilité réduite a été constitué de

représentants d'associations de commerçants, d'associations défenseuses des droits des personnes handicapées, des conseils de quartier, des services de la ville, de la Chambre des commerces et de l'Industrie, de la Chambre des métiers, de la Sté PHITECH,...

La mission de ce groupe est de réfléchir à la façon la plus pertinente d'accompagner les commerçants dans cette démarche de mise en accessibilité de leurs commerces.

Ce travail a permis de considérer le chemin à parcourir pour tendre à la satisfaction en matière d'accessibilité des commerces. Elle a abordé aussi bien les problèmes techniques qu'humains.

La date butoir de mise aux normes est le 1^{er} janvier 2015. Les commerçants évoluent dans un contexte économique difficile et les solutions envisagées pour l'accessibilité devront donc nécessairement tenir compte de ces paramètres. Ainsi la création d'un groupe de travail permettra d'appréhender de manière plus concrète les problèmes et de proposer les solutions les plus pertinentes.

Détail de l'action :

- Organisation de réunions de travail afin de coordonner les actions
- Mise en place d'un petit déjeuner de sensibilisation en collaboration avec la chambre des Métiers.
Diaporama évoquant le handicap, les normes d'accessibilité des commerces et leurs mise en œuvre. Proposition d'un appui technique par l'aide d'un pré-diagnostic. Distribution de documents techniques d'information.
- Site Internet de la ville : mise en ligne de documents techniques téléchargeables
- Projet à construire d'une action plus élaborée sous forme de Forum, projet de Charte et d'un label « Qualité - Accessibilité »

6.3 Le dispositif des auxiliaires d'intégration :

Quelques données chiffrées concernant l'accueil des enfants par le service Mission handicap dans les trois secteurs :

- Education Nationale : 42 enfants accueillis
- Petite Enfance : 10 enfants accueillis
- Centre de loisirs : 23 enfants accueillis dont 4 à temps plein, 8 enfants d'IME et 2 enfants au domicile ; 10 enfants en attente ce qui représente un volume horaire d'environ 40 heures.

Le départ en IME d'enfants a libéré des temps d'accueil sur les centres de loisirs pour la rentrée scolaire de septembre ce qui permet à la Mission Handicap d'accueillir le mercredi en demies journées 3 enfants qui ne venaient que sur les périodes de vacances scolaires.

Les bilans intermédiaires trimestriels avec redéploiements :

Pour l'éducation nationale, peu de changements sont intervenus en janvier et il y a eu peu d'arrivée d'AVS au cours de l'année scolaire.

Pour le secteur petite enfance, il y a une grande adaptabilité dans l'intervention des auxiliaires d'intégration en fonction de l'évolution des enfants.

Tous les partenaires s'accordent à dire que les soins sont essentiels : lorsqu'un enfant n'a pas de soins, la situation peut être vécue comme un échec aussi bien par lui, sa famille et les professionnels qui le prennent en charge ; dans ce cas, l'école ne fait que renvoyer le handicap et les difficultés aux parents.

Il est donc difficile de travailler lorsque les soins ne sont pas mis en place.

Perspectives :

Un travail de sensibilisation des directeurs et des animateurs à l'accueil des enfants porteurs de handicap est prévu pour septembre 2011.

6.4 2^e Handicafé[©] Intercommunal 2010 :

Handicafé[©] 2010 : le 18 novembre 2010, lors de la 14^{ème} semaine pour l'emploi des personnes handicapées, la ville d'Aulnay-sous-Bois s'est engagée dans le 2^{ème} **Handicafé[©]** Intercommunal avec la ville du Blanc-Mesnil.

Le concept du Handicafé[©] créé en 2007 par l'A.D.A.P.T. est un moyen de favoriser la rencontre entre les demandeurs d'emploi handicapés et les entreprises, à travers un petit déjeuner. Cette rencontre permet de faire tomber les freins des employeurs face au handicap et ceux des candidats parfois vulnérables. A Aulnay-sous-Bois cette action a permis de mettre en lien les professionnels afin de consolider un réseau autour de la problématique de l'emploi : l'A.D.A.P.T, le Pôle Emploi, le C.A.P. Emploi U.N.I.R.H. 93, la Maison de l'Emploi, de l'Insertion, de la Formation et de l'Entreprise (M.E.I.F.E.), la D.R.H, la Mission handicap.

Le Handicafé 2010 en deux dates :

- **23 juin 2010** : Petit déjeuner d'Information en direction des entreprises afin de les sensibiliser à l'emploi des personnes handicapées. Animation par les partenaires de l'emploi locaux.

- **18 novembre 2010** : Le **Handicafé[©]** s'est tenu sur la commune d'Aulnay-sous-Bois (*Cf. annexe : 2010/ 9 – Article Oxygène sur l'action du Handicafé intercommunal 2010*)

- 30 entreprises étaient présentes
- 63 candidats en recherche d'emploi ont participé à cette rencontre
- 66 offres d'emploi ont été proposées aux candidats par les entreprises participantes.

Actions Emploi 2011:

Pas de **Handicafé[©]** en Intercommunalité sur 2011 car cette organisation est très chronophage. Il est prévu d'organiser des actions locales sur chaque commune.

Rappel des partenaires sur la commune d'Aulnay-sous-Bois:

- Le Pôle Emploi
- Le CAP Emploi UNIRH93
- La MEIFE
- Le service DRH de la commune

Sur Aulnay-sous-Bois il est prévu une programmation d'actions en direction des travailleurs handicapés (TH) est annoncée par chaque partenaire :

- Prestation Internet / AFPA Villepinte
- Forum Emploi jeunes diplômés handicapés AFIJ Paris
- Forum pour l'Emploi pour travailleurs handicapés à la Défense
- Prestation chez INGEUS (accompagnement de 6 mois) - Simulation d'entretiens/Aide à l'élaboration de dossiers pour un achat de véhicule ou une formation
- Aide au permis de conduire
- Action découverte des métiers de service à la personne
- Sensibilisation au handicap - Petit déjeuner Employeurs
- Conférence sur la « Formation et l'insertion des personnes en situation de handicap dans les métiers de l'aéronautique »
- Intervention auprès des Entreprises Accord du 93 - Campus des métiers

- Visite d'entreprises : SOPROREAL et CASTORAMA avec présentation des métiers et découverte de postes adaptés et politique d'aménagement de postes
- DRH Ville d'Aulnay-sous-bois : signature d'un protocole d'accord avec le CIG : plan d'actions relatives à l'emploi des personnes reconnues travailleurs handicapés (RQTH)

6.5 La Culture :

Une exposition de l'école d'Arts Claude Monet à l'hôtel de ville d'Aulnay-sous-bois sur le thème de la main : « Main dans la main » est proposée au grand public. Une attention particulière s'est portée sur le public déficient visuel et auditif, avec des œuvres qu'il était possible de toucher.

Cette exposition a été visitée par les élèves déficients visuels de la CLIS 3 de l'école Nonneville.

Implication de deux auxiliaires d'intégration de la Mission handicap intervenant en CLIS 3 par la réalisation de 80 cartels en braille et d'œuvres tactiles grâce à l'utilisation d'un four thermo-chauffant.

Une action spécifique a été organisée le temps d'un après midi avec les 21 auxiliaires de la Mission Handicap :

- Sensibilisation des auxiliaires par les collègues de l'école d'Arts à l'ensemble de l'exposition par un commentaire des œuvres exposées et réponse à leurs questions.
- Le jour de l'action, chaque auxiliaire accompagnait individuellement une personne déficiente visuelle lors d'une visite guidée adaptée où elle pouvait apporter des compléments d'informations et une aide au toucher des œuvres qui le permettaient.
- Une présentation de l'exposition s'est faite en langue des signes grâce à la présence de deux interprètes du SERAC
- Une séance de réflexologie palmaire était proposée par l'association « les jardins d'énergie », interlude avant une séance de contes sur le thème de la main, animée par les conteuses de l'atelier des bibliothèques de la ville.
- En complément, l'Espace Jacques Prévert proposait le soir même une séance de cinéma en audio description. Un car emmenait le groupe de personnes de l'hôtel de ville jusqu'au théâtre. Sur place une quarantaine de personnes ont pu profiter d'une collation avant la projection.
- Ce film avait été projeté en semaine pour les enfants de l'école Nonneville. Pour l'occasion deux auxiliaires d'intégration de la Mission handicap missionnées sur la CLIS 3 ont pu pratiquer l'audio description pour les enfants.

Une quinzaine d'adultes ont participé à cette action. La relaxation et la prestation des conteuses ont fait l'unanimité. Tous ont reconnu la qualité de cette manifestation préparée avec beaucoup de professionnalisme.

Difficile mobilisation du public sourd.

Perspectives 2011: Poursuivre le travail engagé avec l'école d'art Claude Monet. Le thème proposé pour 2011 sera sur le thème du « collage ». L'objectif est de trouver un médiateur adapté pour les personnes en situation de handicap.

(Cf. annexe : 2010/ 10: - Plaque Exposition sur le thème de la main « Main dans la main » et article Oxygène)

6.6 Le sport : Intégrathlon 2010

Un projet intercommunal à travers le S.E.A.P.F.A. (Syndicat d'Équipement, d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye)

5 communes se sont engagées dans cette action : Aulnay-sous-Bois, Blanc-Mesnil, Sevrans, Tremblay, Villepinte. La commune du Blanc-Mesnil était le lieu centralisateur de l'action.

Objectif de cette manifestation :

Autour d'une fête sportive tout public, l'objectif était de sensibiliser sur le « sport adapté » et les activités « handisports », de créer du lien à travers la connaissance de l'autre et sensibiliser le plus grand nombre sur les principes de solidarité et de partage.

Sur Aulnay-sous-Bois :

- les activités sportives proposées : Judo, pétanque, athlétisme, tennis.
- une journée de sensibilisation, en février, à été organisée pour les enfants des écoles élémentaires et des centres de loisirs primaires. Les partenaires mobilisés : l'association C.A.P.S.A.A.A., les bouchons de l'espoir, le service des sports, les clubs sportifs d'Aulnay, la Mission Handicap.

Intégrathlon 2011 : reconduction de l'action.

La commune d'Aulnay-sous-Bois sera lieu centralisateur de, l'Intégrathlon au stade et Gymnase du Moulin neuf.

(Cf. annexe : 2010/ 11: - Intégrathlon 2010)

6.7 Forum Autisme :

(Cf. annexe : 2010/ 12 – 1^{er} Forum Départemental sur l'Autisme du 2 avril 2010 – Affiche et programme des tables rondes et exposants)

Le 2 avril 2010, journée mondiale de l'autisme, la ville d'Aulnay-sous-bois a tenu un Forum sur l'Autisme, en partenariat avec les communes du Blanc-Mesnil, d'Epinay-Sur-Seine, de Saint-Ouen, les membres du Réseau « Villes Handicap 93 », le Centres de Ressources Autisme d'Ile de France (CRAIF).

Il s'est agit, au cours d'une journée de permettre la présentation de différents services et établissements ressources impliqués ou concernés par le domaine de l'autisme sur le département. Outre l'installation de stands d'exposition, d'espaces de discussion, la journée a été ponctuée de débats et de tables rondes thématiques.

Cette journée a destination du grand public, des familles et des professionnels a été très visitée et globalement a rempli son objectif. Elle a permis d'informer, de débattre, de rencontrer et faire se rencontrer les familles, les professionnels ressources dans le domaine, les associations. Plus de 500 dossiers de presse ont été distribués.

ANNEXE :

- 2010 / 1 - Plaqueette du service Mission handicap
- 2010 / 2 - Délibération 2007 et 2008 de création de la CCAPH
- 2010/ 3 - Règlement intérieur de fonctionnement de la CCAPH
- 2010 / 4 - Schéma organisationnel de la CCAPH
- 2010/ 5 - Délibération d'élaboration du PAVE du 10 mars 2011
- 2010/ 6 - Plan du cheminement précisant l'implantation des feux sonores et bandes podotactiles
- 2010/ 7 - Implantation des places de stationnement réservées (PMR)
- 2010/ 8 - Délibération n°25 - Conseil municipal du 18 septembre 2008 - Gratuité de stationnement aux personnes à mobilité réduite
- 2010 / 9 - Article Oxygène « Handicafé 2010 »
- 2010 / 10 - Article Oxygène « Exposition sur le thème de la main » et plaqueette de l'action
- 2010/ 11 – « Inthégratlon 2010 » – Affiche et article oxygène
- 2010 /12 - « 1^{er} Forum Départemental sur l'Austime » du 2 avril 2010
- 2010 / 13 - Programme du Forum Autisme : exposants et programme des tables rondes

• COMMENT CONTACTER CES DIFFERENTS LIEUX D'ACCUEIL ET DE PRISE EN CHARGE ?

En prenant contact téléphoniquement avec les services suivants :

LA CIRCONSCRIPTION DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Prise en charge de l'enfant de 0 à 6 ans

Secrétariat des assistantes maternelles : (doit-on le mettre ???)

La circonscription de PMI vous orientera vers votre PMI de secteur

Contact téléphonique : 01 48 69 19 25

LE SERVICE DE LA PETITE ENFANCE

Préalablement à l'accueil des enfants dans les structures de la petite enfance, vous pouvez prendre contact avec le service chargé de la Commission d'agrément aux modes d'accueils C.A.M.A. qui vous présentera les modalités d'inscription

Contact téléphonique : 01-48-19-25-06

LES CENTRES DE LOISIRS

Le service des actions éducatives 1^{er} degré

Contact téléphonique : 01-48-19-24-94

INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE

Vos interlocuteurs à Aulnay-sous-bois :

Dans chaque circonscription, un enseignant spécialisé est référent et chargé de la scolarisation des élèves handicapés. Il monte les dossiers notamment afin d'obtenir les AVS éducation nationale en lien avec la M.D.P.H.

Circonscription Aulnay1

(Aulnay Nord)

48, rue Auguste Renoir

Tél.: 01 48 66 81 63

Réfèrent handicap : 06 25 19 05 94

Circonscription Aulnay2

(Aulnay sud)

43, rue Anatole France

Tél. : 01 48 66 26 23

Réfèrent handicap : 06 25 19 06 46



• ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SPECIALISES IMPLANTÉS SUR LA COMMUNE

POUR LES ENFANTS

• EMP René Lalouette - 81, Avenue Jean Jaurès Tél. : 01 48 66 63 16

• IMPRO Toulouse Lautrec - Rue Michel Ange Tél. : 01 48 19 89 89

POUR LES ADULTES

• SAS Toulouse Lautrec - 2, rue Albert Einstein Tél. : 01 48 69 95 96

• ESAT Toulouse Lautrec - 2, rue Albert Einstein Tél. : 01 48 19 86 90

• SAS Toulouse Lautrec - 2, rue Albert Einstein Tél. : 01 48 19 86 95

• Foyer Michel Ange - 1, rue Pierre Yves Petit Tél. : 01 48 69 79 95

• Foyer double tarification - 24, rue André Theuriot Tél. : 01 48 68 58 70

• Foyer Gérard Perrot - 14, rue Dupuis Tél. : 01 48 79 12 93

• Foyer Le Diapason - 197, boulevard de Strasbourg Tél. : 01 48 19 91 10

• Foyer Amarylis - 26/28, rue du Havre Tél. : 01 48 79 45 50

• LES SERVICES DE SOINS

LE SERVICE DE SOINS ET D'EDUCATION SPECIALE À DOMICILE - S.S.E.S.D.

103, rue Pierre Jouhet - Tél. : 01 48 19 89 89

HÔPITAL ROBERT BALLANGER - INTER SECTEUR DE PEDOPSYCHIATRIE

Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

Boulevard Robert Ballanger - Aulnay-sous-bois - Tél. : 01 49 36 72 23

LES CENTRES MEDICO PSYCHOLOGIQUES - C.M.P.

• CMP de l'Europe : 7, chemin de Roissy-en-France - Tél. : 01 48 66 83 96

• CMP Vercingétorix : 30, rue Vercingétorix - Tél. : 01 48 66 58 73

L'ensemble des établissements et services de soins de France sont consignés dans le guide NERET. Ce guide est consultable à la Mission handicap.



2010/1 - Plaquette du service Mission handicap

Création

Créée en 1990, la Mission handicap met en place divers dispositifs afin de permettre aux personnes en situation de handicap de construire leur projet personnel en développant leur vie sociale

Pour quel public ?

Ce service s'adresse aux aulnaysiens de tout âge en situation de handicap et à leurs familles

L'équipe

- Une chargée de mission
- Un psychologue clinicien
- Une secrétaire Agent d'accueil
- 16 auxiliaires d'intégration plein temps
- 5 auxiliaires intervenant particulièrement en centres de loisirs pendant les vacances scolaires

Les missions

- ACCUEILLIR, ECOULER, INFORMER, ORIENTER,

Chaque personne qui en fait la demande, sur place ou à domicile

- ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF

Aide à la rédaction de dossiers administratifs :
Maison Départementale du Handicap (M.D.P.H.), écriture des projets de vie...

• ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

- Entretiens individualisés avec le psychologue clinicien
- Animation de groupes de parole :
 - de parents d'enfants handicapés (bimensuel)
 - de personnes déficientes visuelles (mensuel)

• LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DE 1 A 12 ANS

- Dans les structures multi- accueil municipales (crèches, halte-jeux)
- Dans les écoles maternelles et élémentaires
- Dans les centres de loisirs maternels et élémentaires

• ACTIONS DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION AU HANDICAP MENÉES :

- Auprès des professionnels de la commune en charge d'enfants en situation de handicap
- Dans les écoles en partenariat avec les associations
- À la demande

• ACCESSIBILITÉ

PILOTAGE DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ
En application de la loi du 11 février 2005

• BIPS SONORES : SÉCURISATION DES CARREFOURS

Remise gratuite à la Mission handicap d'une manette déclenchant un message sonore au niveau des feux de signalisation des carrefours de la ville et permettant la traversée sécurisée des personnes déficientes visuelles.

Justificatifs demandés : la carte d'invalidité et un justificatif de domicile

• DOCUMENTATION

Documentation spécialisée en fonction du handicap, consultation de revues spécialisées.

Liste des transporteurs, des services d'aide à domicile : aides ménagères, auxiliaires de vie...

Consultation sur place du guide NERET : recueil d'informations sur le "droit des personnes handicapées". Répertoire d'adresses relatives au réseau institutionnel et associatif en fonction du type de handicap.

• LA COORDINATION DES ACTIONS AVEC LES PARTENAIRES

La Mission handicap relaie la demande des usagers auprès des différents services internes et externes à la ville. Contacts téléphoniques des services partenaires

Le dispositif municipal de prise en charge des enfants en situation de handicap

La ville gère depuis 1995 un service d'auxiliaires d'intégration (21 agents) qui interviennent auprès des enfants en situation de handicap, à la demande des familles et/ou des professionnels des lieux d'accueil, des services de soins.

Chaque année, une cinquantaine d'enfants, d'élèves en situation de handicap, bénéficient de ce dispositif et sont accueillis dans le cadre de "projets personnalisés d'accueil".

La mise en place d'un auxiliaire d'intégration auprès d'un enfant est subordonnée d'une part à la demande et avec l'accord des familles et d'autre part à une réunion pluriprofessionnelle afin d'analyser la demande et les besoins de l'enfant.

• VOUS SOUHAITEZ INSCRIRE VOTRE ENFANT DANS UNE STRUCTURE D'ACCUEIL DE LA VILLE

Comment et auprès de qui faire la demande ?

- En allant vous inscrire à la Mairie ou dans les mairies annexes de votre secteur d'habitation,
- En vous rendant au centre de PMI de votre secteur,
- En vous adressant au service de la petite enfance,
- Au service chargé des centres de loisirs,
- ou, s'agissant de la scolarisation d'un élève, en s'adressant directement aux inspecteurs de l'Éducation nationale.
- En s'adressant directement à la Mission handicap pour orientation.

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 53

Certifié exécutoire
compte tenu de la
publication
le 20 décembre 2007
et du dépôt en
Sous-Préfecture
le 21.12.07

Le Maire



L'an deux mil sept, le treize décembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAUDRON, Maire.

PRÉSENTS : MM. GAUDRON – CHAUSSAT – RAMADIER – Mmes RENAULT – VERSCHUEREN – DAVID – M. CANNAROLLO (sorti lors du vote de la délibération N°38) Mmes PRESSI – JAUSSAUD – MM. COLMANT – EL KOURADI – LANGOT – MICHEL – Mme BOITEL – M. ABRIUX – Mmes OGIER – BARTHELEMY – LEVASSEUR – NICOT – MM. PHAKASY – AVEDISSIAN – Mmes MOREL (sortie lors du vote des délibérations N°17.19.21.24) – MARQUETON – M. MARQUES – Mmes GAMEIRO DE ABREU – ALLOUCH – M. MORIN – Mme BOUZAR – M. TELESINSKI – Mme BENHAMOU – M. SEGURA (arrivé à 21h05 – absent lors du vote de la délibération N°1 – sorti lors du vote des délibérations N°18.23.41.42. 48.49.50.51.52.53.54.55.56.57.60.61.62.63.64.68.75.80.81. de la motion (N° 82) et de la présentation de la délibération N° 47) – Mme FLAUW – MM. GENTE (arrivé à 21h25 absent pour le vote des délibérations N°1.2.3.4.5.7.8 – AMEDRO (parti à 23h45 lors de la présentation de la délibération N°47) – LAOUEDJ – VERNET – Mme SCHREIBER (sortie lors du vote de la délibération N°38)

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

MANDANT

M. LEMASSON
M. THELLIEZ
Mme CARTRY
Mme PROST
Mme PERRIN
M. BERUBEN
Mme OCTAVE-CRIBLE
M. CLERC
Mme LEVOYER
M. GREVET
Mme BEY-ROZET
M. LABBE
M. AMEDRO

MANDATAIRE

Mme NICOT
Mme OGIER
M. MICHEL
Mme RENAULT
Mme LEVASSEUR
M. RAMADIER
Mme BOITEL
M. ABRIUX
M. LANGOT
Mme VERSCHUEREN
M. GAUDRON
M. VERNET
M. GENTE (à partir de 23h45 lors de la présentation de la délibération N°47)

ABSENTS : Mmes AUPEST – LIMBOURG – LUCAS – M. BEZZAOUYA.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. TELESINSKI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N° 12

Conseil Municipal du 13 décembre 2007

Objet : HANDICAP - LOI N°2005-102 DU 11 FEVRIER 2005 POUR L'EGALITE DES DROITS ET DES CHANCES, LA PARTICIPATION ET LA CITOYENNETE DES PERSONNES HANDICAPEES - CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit la création dans les communes de 5.000 habitants et plus, d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Elle est composée notamment de représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. Le Maire qui préside cette commission arrêtera la liste de ses membres.

La loi prévoit que cette commission est chargée de :

- dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- d'organiser le système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création de la commission communale pour l'accessibilité composée de :

- l'adjoint au Maire en charge de la santé, de la gérontologie et du handicap,
- l'adjoint au Maire en charge de la circulation, du stationnement et des transports,
- l'adjoint au Maire en charge du patrimoine bâti communal, de l'informatique, des télécommunications et des réseaux,
- l'adjoint au Maire en charge du logement,
- de représentants d'associations d'handicapés,
- d'un membre de chaque conseil de quartier représentant les usagers.

Un règlement de fonctionnement sera établi par la commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de son Président et sur sa proposition,

VU l'avis des commissions intéressées,

APPROUVE la création de la commission communale pour l'accessibilité.

ADOpte A LA MAJORITE

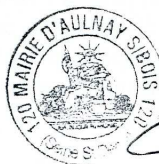
POUR : 40

Union Pour Aulnay : **40**

REFUS DE VOTE : 9

Avec Vous Aulnay Autrement – Liste M. SEGURA : **5**

Avec Vous Aulnay Autrement – Liste M. LABBE : **4**



Pour extrait conforme

Le Député-Maire

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

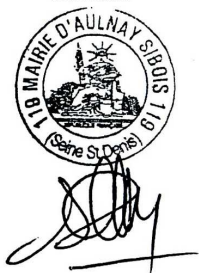
ARRONDISSEMENT
DU
RAINCY

SEANCE DU 5 JUIN 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 53

Certifié exécutoire
compte tenu de la
publication
le 12 juin 2008
et du dépôt en
Sous-Préfecture
le 09/06/08.....

Le Maire



L'an deux mil huit, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SEGURA, Maire.

PRESENTS : M. SEGURA - Mme BENHAMOU - MM. LAOUEDJ - AMEDRO - Mme BOVAIS-LIEGEOIS - M. GALLOSI - Mmes DEXHEIMER - FRECHILLA - M. MUKENDI - Mmes DEMONCEAUX - SIINO - M. HERNANDEZ (sorti lors du vote de la délibération N° 21) - Mme DIENG - M. SIEBECKE - Mme PELLIER - MM. MONTFORT (sorti lors du vote de la délibération N° 31) - GENTE - Mme MICHEL - M. MERCIER - Mme CASSIUS - M. MOREL - Mme MOREL-BAILLEUL - M. ANNONI - Mme VERGÉ - M. BLOCH - Mme BLAZA - M. DEFAIT - Mmes PISTONE - AIT-KHEDACHE - FOUGERAY - M. DE OLIVEIRA - Mmes LELOUP - KEBLI - MM. TOULGOAT - GUENDOUZ - Melle TRINH - Mme GENET - MM. CHAUSSAT - JACOB - Mme DELMONT-KOROPOULIS - M. GAUDRON - Mme DAVID - MM. EL KOURADI - RAMADIER - Mme BOITEL - M. CANNAROZZO - Mme MAROUN (sortie lors du vote des délibérations N° 17 et 24).

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

MANDANT

M. BENJANA
Mme QUERUEL
M. BOULANGER
M. GUILLEMIN
M. ALLOUCH
Mme RENAULT

MANDATAIRE

M. SEGURA
M. TOULGOAT
Mme BLAZA
M. MOREL
Mme DELMONT-KOROPOULIS
Mme DAVID

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. LAOUEDJ a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N° 17

Conseil Municipal du 5 juin 2008

Objet : HANDICAP - LOI N°2005-102 DU 11 FEVRIER 2005 POUR L'EGALITE DES DROITS ET DES CHANCES, LA PARTICIPATION ET LA CITOYENNETE DES PERSONNES HANDICAPEES - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par une délibération n°12 du 13 décembre 2007, le Conseil Municipal de la Commune d'Aulnay-sous-Bois a approuvé la création de la Commission communale pour l'accessibilité.

Suite au renouvellement général des membres du Conseil Municipal en mars 2008, et à la nomination de nouveaux élus, ainsi qu'à la modification des délégations, le Maire propose de modifier la composition de la liste des membres de cette commission.

A cet effet, il propose que la commission soit désormais composée de :

- L'adjoint au Maire chargé des retraités, personnes âgées et du handicap,

- L'adjoint au Maire chargé du Patrimoine et du bâti communal,

- L'adjoint au Maire chargé du logement,

- L'adjoint au Maire chargé de l'Informatique, télécommunications et réseaux,

- L'adjoint délégué à la citoyenneté, droits de l'homme, devoir de mémoire, lutte contre les discriminations,

- Le conseiller municipal délégué chargé du transport, circulation et déplacements,

- Un conseiller municipal de l'opposition,

- Le Directeur Général des Services Techniques,

- Le Directeur Général Adjoint chargé de la santé, de la gérontologie et du handicap,

- Le Directeur Général Adjoint chargé de l'accueil et des mairies annexes,

- Le Directeur Général Adjoint du commerce et de l'Artisanat,

- Un représentant de la Direction santé, gérontologie, handicap,

- Un représentant de la Direction de l'Espace Public,

- Un représentant de la Direction Bâtiment,

- Un représentant du Service Municipal d'Action Sociale,

- Le responsable de l'accueil et des mairies annexes,

- Un représentant de la Direction de la réglementation du commerce et de l'artisanat,

- Le responsable de la commission technique et sécurité,

- Le responsable du service Mission Handicap,

- Un représentant par territoire de la commune, soit 5 personnes,

- Des représentants d'associations de personnes handicapées, soit 5 personnes.

Il est rappelé que le Maire est président de droit de cette commission.

Les autres dispositions de la délibération n°12 du 13 décembre 2007 restent inchangées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

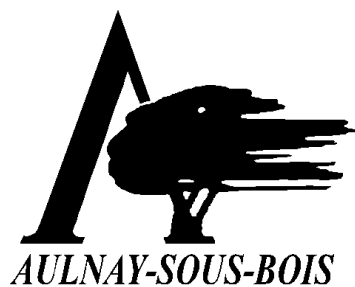
ENTENDU l'exposé de son Président et sur sa proposition,
APPROUVE la modification de la composition de la commission communale
d'accessibilité.

ADOpte A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme

Gérard SEGURA
Maire
Conseiller Général



MISSION HANDICAPE

REGLEMENT INTERIEUR DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

En application de l'article 46 de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, codifié à l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est créée par une délibération n°12 du 13 décembre 2007.

Le présent document a pour objet de fixer les diverses règles de fonctionnement de cette instance.

REGLEMENT INTERIEUR DE FONCTIONNEMENT

Art 1 – ROLE ET MISSIONS DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

« Cette commission communale a pour objet de dresser **un constat de l'état d'accessibilité** :

- du cadre bâti existant
- de la voirie
- des espaces publics
- des transports

Elle organise un système de **recensement de l'offre de logements accessibles** aux personnes handicapées.

Elle impulse une démarche en direction des commerces de la commune afin de les amener à s'engager dans la mise en accessibilité de leurs commerces. Action de sensibilisation, démarche incitative, valorisation de l'existant...(charte accessibilité)

Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ».

Objet de la C.C.A :

La commission a pour objet de favoriser l'accessibilité de la commune à la population en situation de handicap.

La commission joue un rôle consultatif. Elle ne dispose pas de pouvoir décisionnel ou coercitif. La commission se réunit au minimum 2 fois dans l'année en réunion plénière. Le maire pourra, en fonction des besoins, décider de réunir la commission autant de fois que nécessaire.

Le Maire, Président de la commission impulse par lettre de commande à chef de projet, la mise en œuvre de sous commissions :

- Groupe 1 : l'accessibilité des établissements recevant du public
- Groupe 2 : Accessibilité de la chaîne du déplacement
- Groupe 3 : L'accueil du public et les moyens de communication
- Groupe 4 : Le recensement de l'offre de logements accessibles
- Groupe 5 : L'accessibilité des commerces

Entre chaque réunion plénière de la commission communale pour l'accessibilité, les chefs de projet organiseront des groupes de travail afin de répondre à la lettre de commande.

Ces groupes de travail permettent la concertation avec des partenaires internes et externes, institutionnels ou associatifs, et des personnes en situation de handicap, capables d'apporter, par leur participation et leur réflexion, une orientation au programme d'actions annuelles.

Chaque chef de projet devra communiquer au secrétariat de la C.C.A :

Ses propres modalités de fonctionnement (calendrier, ordre du jour, compte-rendus)

Etablir un bilan annuel qui prendra en compte :

- Le diagnostic effectué faisant ressortir les besoins
- Les réalisations
- Les projets à venir

Chaque chef de projet devra communiquer à la secrétaire de la C.C.A :

- Le calendrier des réunions avec leur ordre du jour
- Les comptes-rendus de ces réunions
- Le bilan annuel des actions et travaux réalisés

Un bilan annuel précisera par secteur, les travaux réalisés avec des indicateurs d'avancée et mentionnera les projets en cours et à venir.

Art 2 – COMPOSITION DE LA COMMISSION

La commission est présidée par le Maire de la commune d'Aulnay-sous-Bois, conformément aux dispositions de l'article L.2143-3 du C.G.C.T.

Elle est composée des membres suivants, ou en cas d'empêchement de leurs représentants qu'ils auront eux même désignés :

Des élus chargés des secteurs suivants :

- l'adjoint au maire chargé des retraités, personnes âgées et du handicap
- l'adjoint au maire chargé du patrimoine communal et du bâti communal,
- l'adjoint au maire chargé du logement
- l'adjoint au maire chargé de l'informatique, télécommunications, réseaux
- l'adjoint au maire délégué à la citoyenneté, droit de l'homme, devoir de mémoire, lutte contre les discriminations,
- le conseiller municipal délégué chargé de la sécurité
- le conseiller municipal délégué chargé du transport, circulation et déplacements
- un conseiller municipal de l'opposition

Des directeurs généraux adjoints suivants :

- directeur général des services techniques
- directeur général adjoint chargé de la santé, de la gérontologie, du handicap, de la commission incendie/sécurité
- directeur général adjoint chargé de l'accueil et des mairies annexes
- directeur général adjoint chargé des commerces et de l'artisanat



Des Directeurs et Chefs des services ou leurs représentants suivants :

- Direction santé, gérontologie, handicap
- Direction de l'espace public
- Direction du bâtiment
- Direction du service municipal d'actions sociales et du C.C.A.S
- Responsable de l'accueil et des mairies annexes
- Direction de la réglementation commerces et artisanat
- Responsable de la commission technique et sécurité
- le chef de service de la Police Municipale
- Responsable de la Mission Handicap municipale

Des associations représentatives des personnes handicapées : 5 au total

Représentation des 4 types de handicap : visuel, auditif, moteur, mental

Des représentants d'usagers : 5 au total

- 1 représentant d'usagers pour chacun des 5 territoires de la commune (conseils de quartiers)

En cas de démission ou décès d'un des membres de la commission, le Maire désignera le nouveau membre qui assurera la dite fonction.

La commission pourra également solliciter, au vue de l'actualité des projets, la participation d'autres partenaires, de techniciens complémentaires qui auront une fonction d'expert dans les différents domaines.

Art 3 – ORGANISATION DE LA COMMISSION

Le responsable de la Mission Handicap est chargé de l'organisation et de la coordination de cette instance. Il en assure le secrétariat.

Préparation des deux réunions plénières annuelles:

Le secrétaire de la C.C.A suivra l'avancée des travaux de chaque groupe de travail et sera chargé de collecter les documents ou éléments nécessaires à la tenue de chaque réunion plénière.

Le secrétaire de la C.C.A est chargé de l'organisation et du secrétariat des réunions plénières de la Commission :

Il veille à la préparation de la séance

Réserve et organise les salles de réunion

Convoque les membres de la commission par courrier mentionnant l'ordre du jour

Prépare des dossiers à étudier

Rédige les comptes-rendus des réunions à envoyer à chaque participant.

Art 4 – ELABORATION D'UN BILAN ANNUEL

Le bilan annuel établi par la Commission Communale pour l'Accessibilité sera soumis au Maire puis au Conseil Municipal pour validation avant d'être transmis aux autorités administratives compétentes prévues par la loi : au préfet, au président du conseil général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées.

De même, ce rapport sera remis aux responsables de l'ensemble des bâtiments, installations ou locaux de travail visés par le document.



MISSION HANDICAP

SCHEMA ORGANISATIONNEL DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AULNAY-SOUS-BOIS POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

Article 46 - Loi du 11 Février 2005

« Pour l'égalité des droits et des chances - la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »

Mission ⇨

Rédaction d'un rapport annuel de mise en conformité avec la loi du 11 février 2005

Fonction ⇨

Consultative / Aide à la décision / Force de propositions

MEMBRES :

PRESIDENT LE MAIRE OU SON REPRESENTANT

Les élus en charge :

- De la santé, des personnes âgées, du handicap et des PMI
- Du transport, circulation et déplacements urbains, écologie, environnement, développement durable, agenda 21
- Du patrimoine communal et bâti communal
- Du logement, de l'hébergement d'urgence, des attestations d'accueil et certificats d'hébergement, état civil, élections, recensement de la population, mairies annexes, accueil / standard
- De l'informatique, télécommunication et réseaux
- De la citoyenneté, des droits de l'homme, de la petite enfance et de la lutte contre les discriminations
- Le Conseiller Municipal chargé du commerce et de l'artisanat, des projets jeunes internationaux
- Le Conseiller Municipal en charge de la sécurité et de la prévention
- Un Conseiller Municipal de l'opposition

Les DGA :

- Directeur Général des Services Techniques
- Directeur Général Adjoint santé gérontologie handicap / commission sécurité et incendie
- Directeur Général Adjoint des affaires institutionnelles et réglementaires
- Directeur Général Adjoint de l'aménagement, de l'urbanisme, du commerce et de l'artisanat

Les services municipaux, directeurs ou leurs représentants :

- La direction santé gérontologie et handicap
- La direction de l'espace public
- Direction du patrimoine municipal
- La direction construction, urbanisme et développement
- Le responsable du service logement
- Responsable des mairies annexes/ de l'accueil et standard
- Service du commerce et de l'artisanat
- Responsable de la commission technique et sécurité
- Un représentant de la police municipale
- Responsable de la Mission handicap

5 représentants des personnes en situation de handicap :

- L'association des paralysés de France (handicap moteur)
- L'association Rétina France (handicap visuel)
- Poste à pourvoir (handicap auditif)
- L'association des donneurs de voix (handicap visuel)
- L'A.G.E.S.T.L (déficience mentale)

5 représentants d'usagers :

- Un représentant pour chacun des 5 territoires (conseils de quartier)

GROUPE 1 Les Etablissements Recevant du Public (ERP)		GROUPE 2 Les déplacements urbains		GROUPE 3 L'Accueil du public Les moyens de communication adaptés		GROUPE 4 Le recensement de l'offre de Logements accessibles		GROUPE 5 L'accessibilité des commerces	
Objectifs	Diagnostic cadre bâti Plan de mise en accessibilité	Objectifs	Diagnostic voirie Plan de mise en accessibilité	Objectifs	Améliorer l'accueil du public et l'accès aux services publics	Objectifs	Recensement de l'offre de logements accessibles	Objectifs	Favoriser l'accès aux commerces
Thèmes de travail	Accessibilité des bâtiments et services : <u>Actions à mener :</u> - ERP Municipaux - ERP Scolaires - Autres bâtiments publics	Thèmes de travail	Accessibilité de la chaîne de déplacement : <u>Actions à mener :</u> - Voirie / Environnement - Transports et stationnement - Circulation signalisation- - Aménagement des abords des établissements publics - Travaux de facilitation de l'accès aux commerces	Thèmes de travail	Enquête auprès des agents chargés de l'accueil du public <u>Actions à mener :</u> - Mise en place des moyens de communication adaptés - Sensibiliser et former les agents d'accueil à l'accueil spécifique du public en situation de handicap - Dotation d'outils de communication spécifiques (déficients sensoriels)	Thèmes de travail	Définir des actions à mener en direction et avec les bailleurs. <u>Actions à mener :</u> - Conférence logement : aborder la question du recensement avec les bailleurs - Création d'un groupe de travail Ville / Bailleurs : création d'outils diagnostics de l'existant / Procédures d'accès aux logements : accueil , attribution et suivi	Thèmes de travail	Définir des actions à mener en direction des commerçants et des associations de commerçants. <u>Actions à mener :</u> - Création d'un groupe de travail à créer avec les commerçants : <u>Projets:</u> - Aide au diagnostic - création d'une charte Accessibilité - création d'un label Accessibilité
Pilote :	Direction du patrimoine municipal	Pilote :	Direction espace public	Pilote :	Direction des affaires institutionnelles et réglementaires	Pilote :	Direction construction urbanisme développement	Pilote :	Service du commerce et de l'artisanat

Coordination et secrétariat de la C.C.A.P.H.⇒ Mission Handicap Municipale

- Organisation des 2 réunions plénières minimum par an / Suivi de l'avancée des travaux des 5 groupes de travail

Rendu du travail des sous-commissions aux membres de la C.C.A.P.H. afin de définir des priorités et des préconisations avant préparation budgétaire
Présentation par chaque sous-commission du bilan annuel chiffré et quantifié des travaux réalisés, des travaux en cours et des projets à venir.

- Rédaction du rapport annuel** présentant l'avancée de l'accessibilité sur la commune à remettre aux autorités compétentes du département de la Seine-Saint-Denis :
au Préfet, au Président de Conseil Général, à la Commission Départemental Consultative des Personnes Handicapées (C.D.C.P.H.).

2010/4 - Schéma organisationnel de la C.C.A.P.H.

ARRONDISSEMENT
DU
RAINCY

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 53

Certifié exécutoire
compte tenu de l'affichage
le 17.03.2011
et du dépôt en Préfecture
le 17.03.2011

Le Maire


SEANCE DU 10 MARS 2011.

L'an deux mil onze, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SEGURA, Maire.

PRESENTS : M. SEGURA - Mmes BENHAMOU - QUERUEL - MM. LAOUEDJ - MOREL - Mme BOVAIS-LIEGEOIS - M. GALLOSI - Mmes FOUGERAY - FRECHILLA (sortie lors du vote de la délibération N°20 - partie à 01h00) - M. MUKENDI - Mmes DEMONCEAUX - SIINO - M. HERNANDEZ - Mme DIENG (absente pour le vote du vœu - partie à 01h10) - M. DEFAIT - Mme PELLIER - MM. MONTFORT - GENTE - Mme MICHEL - MM. CHALLIER - MERCIER - Mme CASSIUS - MM. ANNONI - GUILLEMIN - DE OLIVEIRA (sorti lors du vote des délibérations N°12 - 18 - 19 - 20 - 23) - Mmes LELOUP (arrivée à 20h15) - KEBLI (arrivée à 20h15) - M. TOULGOAT (sorti lors du vote des délibérations N° 2 - 9 - 12 - 18 - 19 - 20 - 23 - 16 - 17 et pour le vœu) - Melle TRINH (arrivée à 21h - sortie lors du vote des délibérations N° 12 - 18 - 19 - 20 - 23 - 16 - 17 et pour le vœu) - M. BOULANGER (arrivé à 20h05 - parti à 00h25 - absent pour le vote des délibérations N°12 - 18 - 19 - 20 - 23 - 16 - 17 et le vœu) - Mme VERGÉ (sortie lors du vote de la délibération N° 11) - M. BLOCH (sorti lors du vote de la délibération N° 23) - Mmes BLAZA - PISTONE (partie à 00h10) - DEXHEIMER (arrivée à 20h05 - partie à 23h30 - absente pour le vote des délibérations N° 20 - 23 - 16 - 17 et le vœu) - MM. SIEBECKE (parti à 00h51) - AMEDRO (arrivé à 20h25) - ALLOUCH - Mme GENET - MM. CHAUSSAT - JACOB - Mmes RENAULT (absente pour le vote du vœu) - DELMONT-KOROPOULIS (arrivée à 20h35 - partie à 00h10) - MM. GAUDRON - EL KOURADI (arrivé à 20h05 - sorti pour le vote du vœu) - RAMADIER - CANNAROZZO (sorti pour le vote du vœu) - Mme MAROUN (sortie lors du vote de la délibération N° 9 - partie à 01h10 - absente pour le vote du vœu)

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

<i>MANDANT</i>	<i>MANDATAIRE</i>
M. BENJANA	M. MOREL
Mme BAILLEUL	M. GALLOSI
M. GUENDOUZ	Mme BOVAIS-LIEGEOIS
Mme DAVID	Mme MAROUN
Mme BOITEL	M. CANNAROZZO
Mme PISTONE	Mme VERGE (à partir de 00h10)
Mme DELMONT-KOROPOULIS	M. GAUDRON (à partir de 00h10)
Mme DEXHEIMER	M. SIEBECKE (de 23h30 à 00h50)
M. SIEBECKE	M. AMEDRO (à partir de 00h51)
Mme FRECHILLA	Mme DEMONCEAUX (à partir de 01h00)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. ANNONI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N° 19

Conseil Municipal du 10 mars 2011

Objet : DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC ET DE L'EAU - PLAN D'ACCESSIBILITE AUX VOIRIES ET AMENAGEMENTS DE L'ESPACE PUBLIC (PAVE) - LANCEMENT DE L'ELABORATION DU PAVE.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à la loi 2005-102 du 11 février 2005 et notamment son article 45 visant l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté pour les personnes handicapées ainsi qu'aux décrets et arrêtés subséquents, la commune d'Aulnay-sous-Bois doit élaborer un plan d'accessibilité aux voiries et aménagements de l'espace public (P.A.V.E).

Il précise que ce document formalise un diagnostic sur la chaîne des déplacements, un plan d'action chiffré et hiérarchisé et un outil d'évaluation de la démarche.

Ce PAVE doit faire l'objet d'une concertation avec les associations représentatives des usagers de l'espace public et la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées.

Il rappelle que la commune s'est engagée depuis 2004 dans cette démarche de mise en accessibilité de l'espace public mais aussi de ses équipements, que des diagnostics ont été effectués et que la réalisation de travaux de mise en conformité a déjà commencé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications de son Président et sur sa proposition

VU l'avis des Commissions intéressées

DECIDE le lancement de l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

DIT que la Commission communale d'accessibilité assurera le rôle d'assistance technique et d'instance de pilotage dans le cadre de cette élaboration.

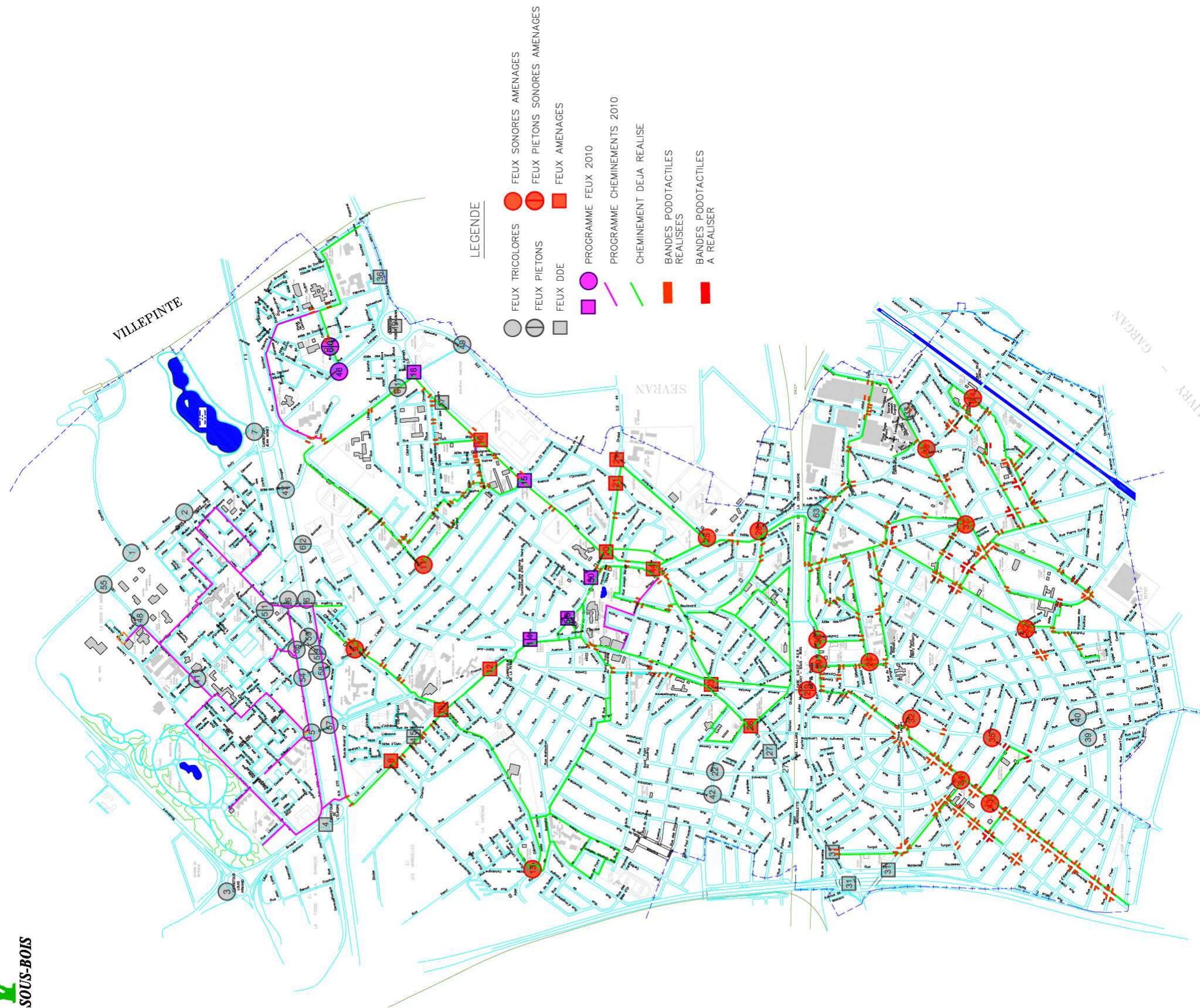
ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme

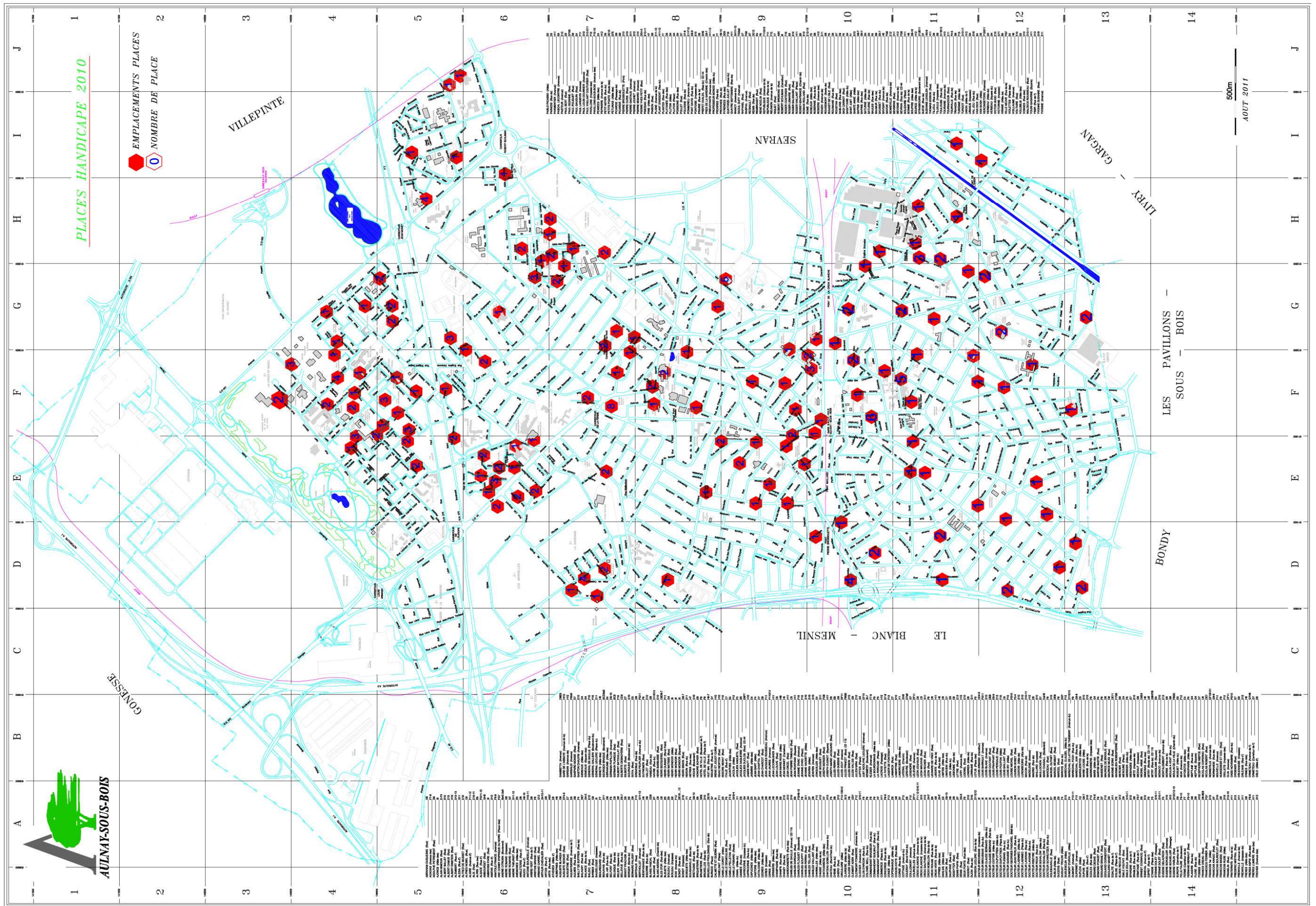
Gérard SEGURA
Maire
Conseiller Général



CHEMINEMENT PMR 2010



2010/6 – Plan du cheminement accessible avec l'implantation des feux sonores et des bandes podotactiles



2010/7 – Implantation des places de stationnement réservées (PMR)

DÉPARTEMENT
DE
SEINE-SAINT-DENIS

ARRONDISSEMENT
DU
RAINCY

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 53

Certifié exécutoire
compte tenu de la
publication
le 25 septembre 2008
et du dépôt en
Sous-Préfecture
le 3 Octobre 2008

Le Maire


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE D'AULNAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le dix-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SEGURA, Maire.

PRESENTS : MM. SEGURA (sorti lors du vote de la délibération N° 1 – présidence assurée par Mme BENHAMOU) – BENJANA (sorti lors du vote des délibérations N° 1 et 32) – Mmes BENHAMOU – QUERUEL – MM. LAOUEDJ (sorti lors du vote des délibérations N° 20 – 23 – 31 et 32) – AMEDRO – Mme BOVAIS-LIEGEOIS (sortie lors du vote des délibérations n° 20 et 23) – M. GALLOSI – Mmes DEXHEIMER – FRECHILLA (sortie lors du vote de la délibération N° 27) – M. MUKENDI (sorti lors du vote de la délibération N° 27) – Mmes DEMONCEAUX – SHINO – M. HERNANDEZ – Mme DIENG – M. SIEBECKE (sorti lors du vote de la délibération N° 27) – Mme PELLIER (sortie lors du vote de la délibération N° 27) – MM. MONTFORT (sorti lors du vote de la délibération N° 3) – GENTE – Mme MICHEL – MM. MERCIER – MOREL – Mme MOREL-BAILLEUL (sortie lors du vote de la délibération N° 25) – M. ANNONI – Mme VERGÉ – M. BLOCH – Mme BLAZA – M. DEFAIT – Mmes PISTONE – AIT-KHEDACHE (sortie lors du vote des délibérations N° 29 – 30 et 31) – M. DE OLIVEIRA – Mmes LELOUP – KEBLI (arrivée à 21h25 – absente lors du vote de la délibération N° 32) – MM. TOULGOAT (sorti lors du vote de la délibération N° 15) – GUENDOUZ (sorti lors du vote de la délibération N° 32) – Melle TRINH – M. ALLOUCH – Mme GENET – M. CHAUSSAT (sorti lors du vote de la délibération N° 23) – Mme DELMONT-KOROPOULIS – MM. GAUDRON – EL KOURADI (arrivé à 21h15) – RAMADIER – Mme BOITEL – M. CANNAROZZO – Mme MAROUN.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

MANDANT

Mme BOVAIS-LIEGEOIS
Mme CASSIUS
M. GUILLEMIN
Mme FOUGERAY
Mme RENAULT
M. JACOB
Mme DAVID
M. EL KOURADI

MANDATAIRE

M. SEGURA (de 22h55 à 23h00 – pour les délibérations N° 20 et 23)
M. GALLOSI
M. MOREL
M. LAOUEDJ
Mme DELMONT-KOROPOULIS
M. CHAUSSAT
Mme BOITEL
Mme MAROUN (jusqu'à 21h15 – pour la délibération N° 32)

ABSENT : M. BOULANGER.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme BOVAIS-LIEGEOIS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

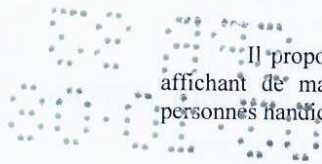
Délibération N° 25

Conseil Municipal du 18 septembre 2008

Objet : **ESPACE PUBLIC - VOIRIE - QUARTIERS PREVOYANTS - LE PARC - NONNEVILLE - MAIRIE - PAUL BERT - STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - GRATUITE DU STATIONNEMENT POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE.**

Le Maire expose à l'Assemblée que la ville a instauré le stationnement payant dans certaines voies du centre ville et en a confié l'exploitation à la Société Parkings de France Service par délibération n° 14 du 26 avril 1990.

Il précise que la ville d'Aulnay sous-bois, s'est engagée dans une démarche globale d'accessibilité aux équipements publics, commerces et services des personnes à mobilité réduite et qu'à ce titre, elle peut décider d'un régime de stationnement spécifique à cette catégorie d'usagers comme le précise la circulaire 82-199 du 29 novembre 1982 du ministère de l'intérieur.



Il propose d'instituer la gratuité du stationnement pour les véhicules affichant de manière lisible la carte officielle de stationnement pour les personnes handicapées en cours de validité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications de son Président,

VU l'avis des commissions intéressées,

ADOpte la gratuité du stationnement pour les véhicules affichant de manière lisible la carte officielle de stationnement pour les personnes handicapées en cours de validité

DIT que cette mesure prendra effet au 1^{er} octobre 2008.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme



Gérard SEGURA
Maire
Conseiller Général

2010/8 – délibération N°25 – Conseil municipal du 18 septembre 2008
« Gratuité des places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite »

Handicafé : mobilisons nous pour l'emploi

LA VILLE LANCE POUR LA 2^{ÈME} ANNÉE CONSÉCUTIVE, EN PARTENARIAT AVEC LA VILLE DU BLANC-MESNIL, L'ÉVÉNEMENT "HANDICAFÉ" EN FAVEUR DE L'EMPLOI POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP. UNE PREMIÈRE ÉTAPE A EU LIEU MERCREDI 23 JUIN À LA MEIFE D'AULNAY-SOUS-BOIS (MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION, DE LA FORMATION ET DE L'ENTREPRISE). ENTREPRISES ET ACTEURS DE L'INSERTION SE SONT RETROUVÉS AUTOUR D'UN PETIT DÉJEUNER POUR UNE MATINÉE D'INFORMATIONS ET D'ÉCHANGES. LA SECONDE ÉTAPE EST PRÉVUE POUR LE 18 NOVEMBRE À LA SALLE CHANTELOUP, QUI RÉUNIRA LES ENTREPRISES ET LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN SITUATION DE HANDICAP POUR DES ENTRETIENS.

Le maire a lancé la matinée du 23 juin en rappelant que l'accès à l'emploi pour les personnes handicapées est un véritable parcours du combattant, qu'elles doivent faire preuve de volonté et de persévérance. Le taux de chômage est deux fois plus élevé que celui du reste de la population active. C'est une réelle préoccupation pour la municipalité. C'est aussi une nécessité pour les entreprises locales de pouvoir trouver le vivier de compétences dont elles ont besoin. Pour mener à bien cette action, la ville peut compter sur ses partenaires locaux qui œuvrent au quotidien, les organismes pour l'emploi et l'insertion : la MEIFE, Pôle Emploi, Cap Emploi, Alther 93 et sur les services municipaux Mission Handicap et la DRH de la ville d'Aulnay. Les entreprises ont été informées des différentes aides possibles, dans le cadre de la loi de 2005, aides financières ou aménagement d'un poste de travail. Des conseils ont été donnés pour accompagner la personne et réussir son intégration dans l'entreprise. La MEIFE qui accompagne les chercheurs d'emplois Aulnaysiens et Villepintois dans leurs démarches de retour à l'emploi, de formation ou de création d'entreprise, a présenté ses services. La DRH de la ville a signalé la création récente du service "aide à l'emploi et



handicap". En seconde partie, Dominique Martins, chef du service informatique et réseau de la mairie est venu témoigner en compagnie d'Ismaël Belmokthar, en situation de handicap, embauché en février 2010. "Ismaël a répondu à tous les critères, il possédait de l'expérience et est apparu très motivé. Je n'ai pas hésité. Depuis ses débuts, il a beaucoup progressé, il travaille en autonomie et a rendu l'équipe bien plus réactive". Ismaël, quant à lui, fait part de ses difficultés pour retrouver un emploi et du sentiment d'exclusion. "Aujourd'hui, je suis bien, je veux progresser dans mon métier et même prendre un jour, la place de M. Martins !".

2010/9 – Article Oxygène « Mise en accessibilité de la gare RER B »

ACCÈS

L'Hôtel de ville d'Aulnay-sous-Bois est accessible en RER (à 15 mn de Paris) et en voiture par les autoroutes A1 et A3.

En RER – Ligne B (direction Roissy-Charles-de-Gaulle), arrêt Aulnay-sous-Bois, sortie côté « Rue du 11 Novembre », puis emprunter le boulevard Felix-Faure (1^{re} à gauche).

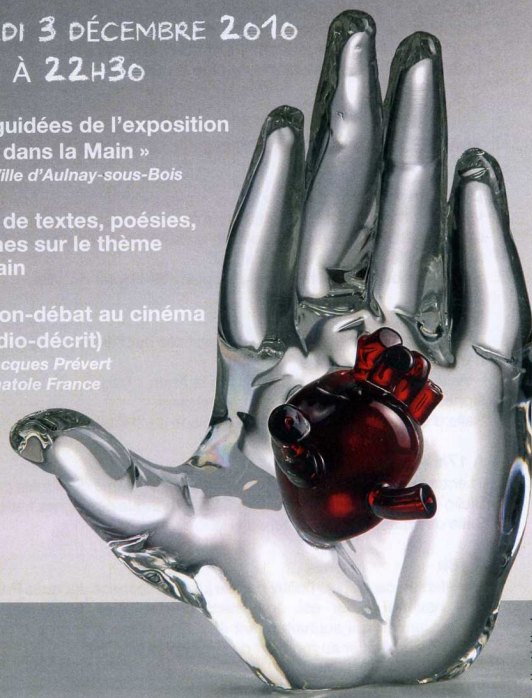
En voiture – Depuis la porte de La Chapelle : autoroute A1 (direction Lille-Roissy-Charles-de-Gaulle), après le Bourget (direction A3 Aulnay), sortie « Aulnay centre », puis « Hôtel de Ville ».
Depuis la porte de Bagnolet : autoroute A3 (direction Lille-Roissy-Charles-de-Gaulle), sortie « Aulnay centre », puis « Hôtel de Ville ».

Imprimerie Municipale d'Aulnay-sous-Bois - Novembre 2010

Autour de l'exposition Mains dans la Main PROGRAMME DES ANIMATIONS CULTURELLES ADAPTÉES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

**VENDREDI 3 DÉCEMBRE 2010
DE 14H À 22H30**

- Visites guidées de l'exposition
« Mains dans la Main »
Hôtel de Ville d'Aulnay-sous-Bois
- Lecture de textes, poésies,
comptines sur le thème
de la main
- Projection-débat au cinéma
(film audio-décrit)
Espace Jacques Prévert
134 rue Anatole France



Cette année, la ville d'Aulnay-sous-Bois, l'école d'art Claude Monet, la mission Handicap, l'Espace Jacques Prévert, le réseau des Bibliothèques et les associations Rétina France et Retour d'image se mobilisent et proposent au public en situation de handicap un programme spécifique d'animations culturelles pour des visites adaptées de l'exposition « Mains dans la main », associées à des projections de films audio-décrits et sous-titrés et à des lectures de poésies, de comptines et de textes sur la main.

PROGRAMME DES ANIMATIONS CULTURELLES ADAPTÉES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

De 14h à 15h30

Visite de l'exposition « Mains dans la Main » pour les personnes malvoyantes ou aveugles. Si vous venez seul, vous serez accompagné par un guide (auxiliaire d'intégration).
Salle d'exposition de l'hôtel de ville, place de l'Hôtel-de-Ville.

De 15h30 à 17h

- Séance de réflexologie palmaire proposée par l'association le Jardin d'énergie.
- Visite de l'exposition « Mains dans la Main » traduite en langue des signes pour le public sourd et malentendant.
Salle d'exposition de l'hôtel de ville, place de l'Hôtel-de-Ville.

A 17h

- Lecture de textes, poésies et comptines sur le thème de la main par les Biblio'lisent. Lectures de textes traduites en langue des signes française.
Salle des mariages de l'hôtel de ville.

A 18h

Transfert en car depuis l'hôtel de ville jusqu'à l'espace Jacques Prévert. Une navette retour est également prévue. (Les personnes non aulnaysiennes qui souhaiteraient être accueillies à la gare d'Aulnay devront le spécifier au moment de l'inscription).

De 19h à 20h

Un panier repas est proposé au tarif de 5 € (possibilité d'apporter son propre repas).

De 20h à 22h30

Cinéma - Projection du film « Rouge comme le ciel », suivie d'un débat avec Marie Diagne du festival Retour d'Image.
Film sous-titré et audio-décrit, accessible aux enfants dès 7 ans.
Tarif : 3,70 €



Rouge comme le ciel

De Cristiano Bortone (Italie, 2010, comédie dramatique, 1h30)

Mirco perd la vue à l'âge de dix ans et doit poursuivre sa scolarité dans un institut spécialisé. Loin de son père, il ne peut plus partager avec lui sa passion du cinéma. Il trouve pourtant le moyen de donner vie aux histoires qu'il s'invente : il enregistre des sons sur un magnétophone puis coupe les bandes, les colle et les réécoute. L'école très stricte n'approuve pas du tout ses expériences et fait tout pour l'en écarter. Mais Mirco, loin de se résigner, poursuit sa passion...

Cette séance proposée dans le cadre du festival Retour d'Image est accessible au public sourd et malentendant, aveugle et malvoyant.

Pour chaque animation proposée, réservation indispensable au
01 48 79 63 74 (nombre de places limité).

Contact : claudio-monet@aulnay-sous-bois.com

Moyens d'accès : voir au dos.

2010/10 - Article Oxygène : exposition sur le thème de la main

Personnes valides
et handicapées

ensemble

pour une grande
fête du sport !



1er Intégrathon 9, 10 et 11 avril 2010
Tout savoir sur www.integrathon.com

2010/11 – Affiche et article intégrathon 2010

• **Samedi 10 avril de minuit à 9h : Nuit de l'athlétisme**

À l'issue de la compétition, les athlètes du club local et du centre d'entraînement régional se relayeront toute la nuit pour que l'athlétisme aulnayaisien vive sans arrêt durant ces 24 heures non stop (saut à la perche, saut en longueur 50m, relais etc)

• **Samedi 10 avril de 9h30 à 11h : Animation poussins poussines avec les enfants des écoles d'athlétisme des clubs limitrophes :** chaque enfant participe à un triathlon, une course un saut un lancer. Des médailles seront offertes à tous les participants.

• **Samedi 10 avril à 11h : Inauguration de la halle d'athlétisme par Monsieur le Maire** en présence de nombreuses personnalités. Remise des récompenses (école la plus performante, famille la plus compétitive)

• **Samedi 10 avril à 12h : Démonstrations de haut niveau :** des athlètes de haut niveau participeront à des démonstrations de saut à la perche et de triple saut.

• **Samedi 10 avril à 14h : Projet Intégrathlon** organisé par le Dynamic Aulnay Club. Relais 4 x 200m : deux valides, deux handicapés.



L'intégrathlon en bref

L'intégrathlon se déroulera les 9, 10 et 11 avril 2010 et sera une grande fête sportive dont l'objectif est la création de liens à travers la connaissance de l'autre et la sensibilisation du plus grand nombre.

L'intégrathlon s'adresse à tous les publics, initiés, néophytes, sportifs ou non, valides et handicapés autour des valeurs de solidarité, d'intégration et de partage. L'intégrathlon c'est 22 sports répartis dans les villes d'Aulnay-sous-Bois, Blanc-Mesnil, Sevran, Tremblay en France et Villepinte. L'objectif de cet événement est la connaissance de l'autre à travers la découverte la plus large possible des activités sportives adaptées aux différents publics handicapés. Il s'agit de sensibiliser le plus grand nombre (grand public, jeunes, professionnels...) sur les autres "manières" de faire du sport. Cette manifestation est aussi l'occasion de fédérer les acteurs du sport et du handicap de l'intercommunalité autour d'une initiative commune. Plus largement, l'intégrathlon offre la possibilité de réunir et faire se rencontrer les acteurs locaux, régionaux et nationaux, qu'ils soient professionnels, bénévoles, associations, équipementiers, politiques... afin de partager des expériences et d'avancer sur la problématique générale du sport pour tous. Ce projet social à caractère culturel au sens large a pour vocation de rassembler initiés et non-initiés, spécialistes et novices, sportifs ou non, pour réfléchir et sensibiliser à la problématique générale "sport et handicap". À terme, ce forum investira, durant trois jours, l'ensemble des infrastructures sportives situées sur le territoire intercommunal.

Un défi des familles un adulte un enfant est à relever à l'occasion des "24 heures chrono" de l'athlétisme à Aulnay-sous-Bois. Le principe est simple : chaque enfant participe à un 50m chronométré. Sa performance est cotée. Chaque adulte participe au choix à : un 50m, une épreuve de saut en longueur ou une épreuve de lancer. Sa performance est cotée. L'addition des deux performances permet d'établir un total de points et un classement. Toutes les familles sont récompensées et la meilleure reçoit un cadeau supplémentaire.

Rendez-vous vendredi 9 avril de 17h à 20h30 dans la halle couverte

INTÉGRATHLON

Handicap, Intégration par le sport

ATHLÉTISME Samedi 10 avril de 14h à 16h

François GUERIN

Athlétisme Paralympique, Guide pour non-voyant de Trésor MAKUNDA, course sur 100 m et 200 m
- Champion du Monde du 100 m en 2006
- Sélectionné aux Jeux Paralympiques de Pékin 2008



Trésor MAKUNDA

Athlétisme Paralympique, course sur 100 m et 200 m avec F. GUERIN ou E. ONEZOU
- Champion de France du 200 m et 400 m de 2003 à 2009



Edgar ONEZOU

Athlétisme Paralympique, Guide pour non voyant de Trésor MAKUNDA, course sur 100 m et 200 m
- Médaille de Bronze du 100 m et 4 x 100 m aux Jeux Paralympiques de Pékin 2008



Serge ORNEM

Athlétisme Paralympique, course sur 100 m, 200 m et 4 x 100 m
- Finaliste du 100 m et 200 m aux Jeux Paralympiques de Pékin 2008



JUDO Dimanche 11 avril de 10h à 13h

Anne-Sophie MONDIERE

Judo Olympique, catégorie + 78 kg
- Championne de France en 2009



Kevin VILLEMONT

Judo Paralympique, catégorie - 60 kg
- Champion de France en 2008



Eva BISSENI

Judo Olympique, catégorie + 78 kg
- Championne de France en 2009



Stéphanie POSSAMAÏ

Judo Olympique, catégorie - 78 kg
- Médaille de Bronze aux Jeux Olympiques de Pékin 2008



Lucie DECOSSE

Judo Olympique, catégorie - 70 kg
- Championne d'Europe en 2002, 2007, 2008 et 2009



TENNIS

Samedi 10 avril de 14h à 17h

Régis HAREL

Tennis Paralympique, simple
- Finaliste de l'U.S. Open en 2007



Dimanche 11 avril de 14h à 17h

Régis HAREL

Lahcen MAJDI

Tennis Paralympique, simple et double
- Vainqueur du Tournoi d'Angers en 2009



N° 80 • parution du mercredi 7 avril 2010 • P11



Les prémices de l'Intégrathlon ont eu lieu le 17 février dernier au Gymnase Ormeteau. Une centaine d'enfants de classes élémentaires ont eu accès à des parcours de mobilité, l'apprentissage du braille ou de la langue des signes. Les enfants ont également pu découvrir le basket fauteuil.

Un projet intercommunal d'intégration par le sport

VOILÀ UNE IDÉE QUI VA FRANCHIR TOUS LES OBSTACLES... LE PROJET INTÉGRATHLON, QUI RÉUNIRA SUR LES TERRAINS DES CINQ COMMUNES DU SEAPFA DES PUBLICS VALIDES ET HANDICAPÉS, SERA LANCÉ AU PARC D'ÉQUITATION DU CHÂTEAU BLEU LE 25 AVRIL PROCHAIN, À L'OCCASION DE L'ÉDITION 2009 DU CAP HUNTER.

Aulnay-sous-Bois, Le-Blanc-Mesnil, Sevrans, Tremblay-en-France et Villepinte, peuvent être fières... Elles sont à l'initiative d'une manifestation unique en son genre avec le lancement de l'Intégrathlon. Cet événement réunira en 2010 sur le même terrain des publics valides ou non, des pratiquants handisportifs (handicapés moteurs) et sports adaptés (handicapés mentaux) afin de réfléchir ensemble à l'intégration par le sport. Pour ce faire, élus et directions des sports des cinq communes du SEAPFA (Syndicat d'équipement et d'aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye) prévoient de mettre en place, durant tout un week-end, un événement multisports pour donner corps à un grand forum de l'intégration par le sport.

SENSIBILISER LES PUBLICS, EMBRASSER LES PROBLÉMATIQUES

Plus de 100 cavaliers, valides et non valides, avaient participé l'an passé à la première édition du Cap Hunter à Tremblay. "Mettre des publics valides en situation de handicap, faire découvrir des pratiques sportives aux handicapés... L'idée, c'est de bousculer les lignes, de faire sortir les gens des schémas préétablis pour faire découvrir les activités à un maximum de personnes, handicapées ou non", soutient un des animateurs de l'événement. Il y aura donc là matière à sensibiliser le public avec des compétitions mêlant diverses disciplines sportives – telles que natation, tir à l'arc, foot à fauteuil entre autres – mais également au moyen de démonstrations et d'initiations. L'ensemble de ces manifestations

devraient se dérouler sur les différentes structures sportives des communes concernées. En outre, l'Intégrathlon fera salon, accueillant à ces fins des exposants, des formateurs, et devenant pour l'occasion une véritable banque d'informations sur les métiers autour du handicap. On relève de fait une forte demande sur ces thématiques en même temps qu'une méconnaissance notable du sujet. De sorte que l'Intégrathlon intégrera également un volet recherche, notamment par la tenue d'une table ronde réunissant sociologues, pédagogues, médecins du sport, journalistes sportifs, et autres élus aux sports. Façon de mettre à plat toutes les problématiques afférant au sujet, ce qui n'est pas superflu... Le parc du Château bleu avait accueilli l'an dernier la première édition de Cap Hunter (autrefois coupe de France de saut d'obstacles handisport). L'on reconduit donc cette épreuve – 1^{ère} étape du circuit Paraéquestre de la Fédération Française d'Équitation 2009 – les 25 et 26 avril prochains, profitant du retentissement de l'événement pour lancer l'Intégrathlon. Il s'agit d'un concours hippique qui regroupe des épreuves valides et non valides... ainsi qu'une épreuve mixte : le Relais des champions. Celle-là se court par équipe de trois mêlant un cavalier handisport, un champion de hunter de niveau national, et un jeune cavalier du Parc d'équitation. Après le succès de l'édition 2008 – plus de 100 cavalières et cavaliers, 1 500 spectateurs – l'on attend encore plus de participants cette saison. À l'occasion du Cap Hunter, le SEAPFA organise une journée de découverte du parc d'équitation le dimanche 26 avril. Visites de l'équipement, expositions et baptêmes de poney pour les enfants de 3 à 8 ans sont au programme.

A l'occasion de la Journée mondiale de l'autisme

vendredi
2 avril 2010

Entrée libre : 10h / 19h

**1^{er} Forum
Départemental sur**

l'autisme

« L'autisme en Seine-Saint-Denis
Quelles ressources ? »

SALLE CHANTELOUP
1 av. de Nonneville à Aulnay-sous-Bois

RER B – Aulnay-sous-Bois - Sortie place du Général-de-Gaulle – Bus : 613.
Voiture : autoroute A3. Sortie Aulnay Centre.

Renseignements :
01 48 79 41 66

EPINAY-SUR-SEINE

Blanc Mesnil



2010/12 – « Premier forum départemental du l'autisme, affiche et article Oxygène »

A l'occasion de la Journée mondiale de l'autisme

vendredi
2 avril 2010

Entrée libre : 10h > 19h



1^{er} Forum
Départemental sur

l'autisme



« L'autisme en Seine-Saint-Denis,
Quelles ressources ? »

SALLECHANTELOUP
1 av. de Nonneville à Aulnay-sous-Bois

RER B – Aulnay-sous-Bois - Sortie place du Général-de-Gaulle – Bus : 613.
Voiture : autoroute A3. Sortie Aulnay Centre.

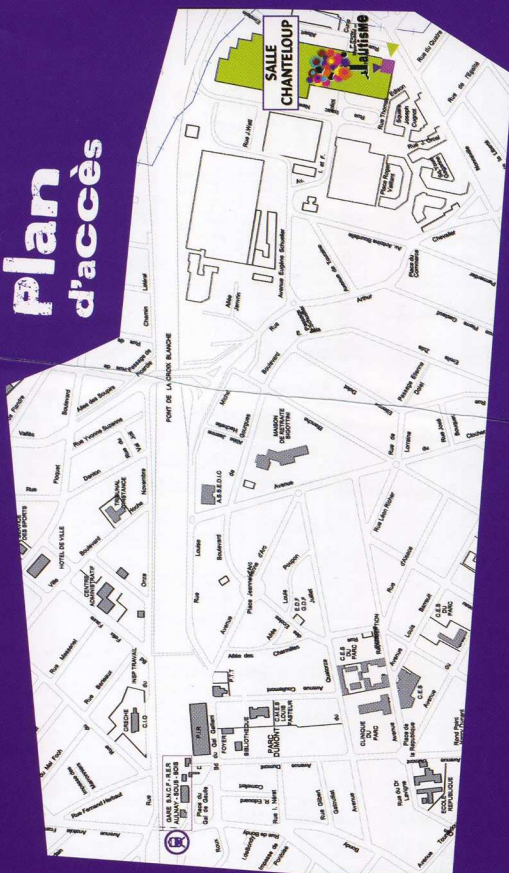
Renseignements :
01 48 79 41 66
www.aulnay-sous-bois.com

EPINAY-SUR-SEINE

Blanc Mesnil



**Plan
d'accès**



Salle Chanteloup
1 avenue de Nonneville
93600 Aulnay-sous-Bois
Renseignements : 01 48 79 41 66

Accès par le RER B
Station Aulnay-sous-Bois.
Sortie : place du Général-de-Gaulle.
Bus : 613 (arrêt Chanteloup).

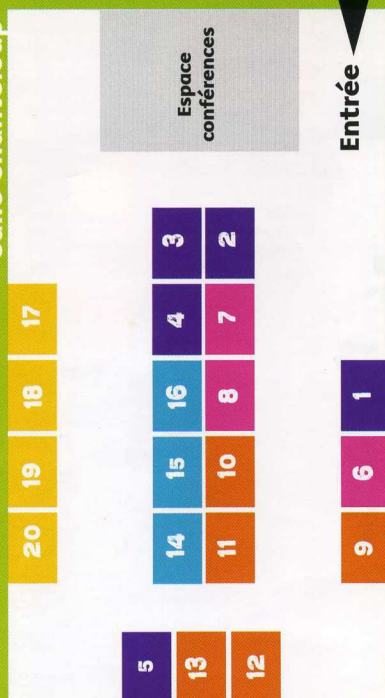
En voiture
Autoroute A3 – Sortie : Aulnay Centre (suivre fléchage).

Florileges.creations@free.fr

ESPACE INFORMATION

Les stands

Salle Chanteloup



ACCÈS AUX DROITS ET INFORMATION

1. Département de la Seine-Saint-Denis - D.P.A.P.H
Maison départementale des personnes handicapées - M.D.P.H
2. Centre de ressources Autisme Ile-de-France (CRAIF)
3. Réseau Villes Handicap 93
4. Ville d'Aulnay-sous-Bois - Mission Handicap
5. Stand librairie

ACCUEIL DE L'ENFANT EN MILIEU ORDINAIRE

6. Protection maternelle infantile - Conseil général du 93
7. Ville d'Aulnay-sous-Bois - Service petite enfance
8. Education nationale - Inspection académique de Seine-Saint-Denis

LES MÉTHODES ÉDUCATIVES

9. I.M.E LADoucETTE - Drancy
10. E.M.P René LALOUETTE - L'accompagnement pas à pas...
11. Sésame Autisme Gestion et Perspectives
I.M.E Jean RICHEPIN - I.M.E Adam SHELTON
12. F.A.M « Les Bons Plants » - APAJH de Rosny-sous-Bois
13. Autisme Espoir vers l'école : Méthode des « 3 i » par le jeu

ACCÈS AUX LOISIRS ET VACANCES

14. Association GAAIA - Groupe associatif pour l'accompagnement et l'intégration des autistes
15. « Déjà deux mains / AREP - Vacances et loisirs pour tous »
16. Association « Fais-moi une place »

ACCÈS AUX SOINS

17. RHAPSOD'IF - Réseau handicap, prévention et soins odontologiques d'Ile-de-France
18. Hôpital de Jour SALNEUVE
19. Secteur de psychiatrie infanto-juvénile (93 1 04)
20. AMDF « Aide aux mères et aux familles à domicile » du Nord-est parisien

Les stands

ESPACE CONFÉRENCES

Programme des tables rondes

1. Pratiques professionnelles et méthodes éducatives

de 10H30 à 12H

Catherine DE LA PRESLE

Présidente de l'association Autisme, espoir vers l'école

« Présentation de la méthode des 3 i » (Intensive Individuelle Interactive)

Estelle BERNAUD

Educatrice spécialisée à l'E.M.P René LALOUETTE

« L'accompagnement pas à pas »

Jacky JURION

Directeur du Centre Jean RICHEPIN

« Présentation d'une structure externat pour adolescents avec autisme »

Nouradine ETTAJANI - Directeur du FAM "Les bons plants"

Geneviève BIDAN - Chef de service éducation

Monsieur SAFOUANE - Psychologue

« L'accompagnement à l'âge adulte »

2. Diagnostic de l'autisme en Ile-de-France - Etat des lieux

de 13H30 à 14H

Docteur Lisa OUSS

Psychiatre - Centre de Ressources Autisme Ile-de-France

3. Parcours d'intégration de l'enfant présentant des troubles autistiques ou des TED de la petite enfance à l'école ordinaire et spécialisée

de 14H à 15H45

Docteur ANGELI

Médecin directeur départemental en charge des PMI

« La découverte des TED et les premières prises en charge »

Marie-Françoise CHATELAIN

Directrice du service Petite enfance - Ville d'Aulnay-sous-Bois

« Quel accueil dans les établissements de la petite enfance pour les enfants présentant des troubles du comportement ? »

Madame TANZI

Inspectrice de l'Education nationale - Circonscription Aulnay 2

Madame DUTRIEUX

Enseignante référente - Circonscription Aulnay 2

Christine HUET

Conseillère départementale

« La scolarisation de l'élève avec des TED »

Madame GAILLET

Directrice de l'E.M.P. René LALOUETTE

« Présentation de la section d'enfants autistes »

Docteur Virginie BRIARD

Pédopsychiatre

Christine PESLE

Chef de service - CAMSP Les comptines de Saint-Denis

« Prises en charge précoces et accompagnement du diagnostic »

Docteur BERDAH

Médecin directeur du secteur psychiatrie infanto-juvénile (93 1 04)

Docteur PAGES

Pédopsychiatre

« La place des soins dans le parcours de l'enfant »

Madame KELCHE

Responsable de l'association "Aide aux mères et familles à domicile"

« Le soutien aux familles »

Melle FABRE

Responsable - « La Maison des enfants et des parents » - « Naître en corps »

Présentation des activités

Eric BONGRAND

Directeur de l'association Sésame Autisme - Unité mobile d'intervention

Soutien aux familles et aux professionnels

4. Loisirs et vacances

de 15H45 à 16H30

Pascaline MARIN

Directrice du centre de loisirs « Pluriel », Paris 6

« Exemples réussis d'accueil d'enfants autistes »

Carole BAYEUL

Directrice de centre de loisirs - IFAC d'Aulnay-sous-Bois

Sylvain JOURNEAU

Auxiliaire d'intégration - Mission Handicap d'Aulnay-sous-Bois

« L'accueil d'enfants autistes en centre de loisirs ordinaire »

Laurence BEAUVIRONNET

Coordinatrice de l'association « Fais-moi une place »

« Les vacances adaptées »

karima ZEGHOUDI

Responsable du service Vacances - AREP "Déjà deux mains"

Date de parution : 23 novembre 2011
Service émetteur : Mission handicap
Auteur(s) :
Muriel HASSANI / Gérald GOSSELIN / Guy VELLA / Virginie MALABRE
Micheline DELAGE / Christine KIEFFER / Eric NIVARD
Photos : Communication
Plans : S.I.G.
Mise en page : Nathalie RIOU
Impression : Imprimerie municipale